COLLECTION " MISÉRICORDE OFFERTE " 3

Programme de présentation du prophète de la miséricorde

GUIDÉE DU PROPHÈTE MOHAMED

(QUE LE SALUT ET LA PAIX DE DIEU SOIENT SUR LUI)

dans son culte, ses transactions et sa morale

30 domaines du bon exemple tirés de sa biographie

Sélections faites de l'ouvrage " Zad AlMaad " (Provisions pour l'au-delà) de l'illustre Imam Ibn AlQayyim

Par

DR. AHMED BIN OTHMAN AL MAZYAD

PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT DES ÉTUDES ISLAMIQUES
FACULTÉ D'ÉDUCATION - UNIVERSITÉ ROI SAOUD

www.prophet-of-mercy.com

Programme de présentation du prophète de la miséricorde

COLLECTION " MISÉRICORDE OFFERTE "

GUIDÉE DU PROPHÈTE MOHAMED

(QUE LE SALUT ET LA PAIX DE DIEU SOIENT SUR LUI)

dans son culte, ses transactions et sa morale

30 domaines du bon exemple tirés de sa biographie
Sélections faites de l'ouvrage " Zad AlMaad "
(Provisions pour l'au-delà) de l'illustre
Imam Ibn AlQayyim

Par

DR. AHMED BIN OTHMAN AL MAZYAD

PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT DES ÉTUDES ISLAMIQUES
FACULTÉ D'ÉDUCATION - UNIVERSITÉ ROI SAOUD

www.prophet-of-mercy.com
info@prophet-of-mercy.com

Deuxieme édition
1429H - 2008 G

Programme de présentation du prophète de la miséricorde

Phone :+9661-4806267
Fax :+966-1-4806268
www.mercyprophet.com
info@mercyprophet.com

Première édition
1428H-2007G

Maison Madar al Watan pour la publication- Riyad
Téléphone; 4792042 (5 lignes) Fax: 4723941
P.O. Box: 331
Annexe de Sewidi; Tél:4267177- Fax:4267277
Région Ouest: 0504143198
Région de Riyad/ 0503269316
Région Est : 0503192268
Région Nord et Qassim: 0504130728
Région Sud: 0504130727
Distribution caritative: 0506426804-28314530
Marketing et expos à l'étranger: 0506426804

Email: pop@dar-alwatan.com
Site internet: www.madar-alwatan.com

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Avant Propos

Louanges à Allah et paix et salut d'Allah sur son serviteur et son messager Mohamed, paix et salut d'Allah sur lui, ainsi que sur ses frères les prophètes et les messagers.

Le Programme Mondial pour la présentation du Prophète de la Miséricorde (ﷺ) a le plaisir de présenter cette nouvelle publication dans le cadre de la série (Miséricorde offerte) qui vise à mettre en évidence certains aspects de l'apport du Prophète Mohamed, paix et salut d'Allah sur lui, en faveur de l'humanité afin de montrer aux hommes le chemin menant au bonheur dans la vie ici-bas et dans l'au-delà.

Ce programme mondial vise à faire une présentation convenable du Prophète Mohamed, paix et salut d'Allah sur lui, et de mettre en exergue la véritable image de ce noble prophète, que Dieu envoya, tout autant que Abraham, Moïse, le Christ et leurs frères les autres prophètes en guise de miséricorde pour l'univers. Le Programme se charge de fournir aux médias internationaux une matière scientifique en plusieurs langues internationales sur la personnalité de Mohamed, paix et salut d'Allah sur lui, et sur sa mission divine. Le programme vise de cette manière à faire face aux campagnes fanatiques, diffamatoires et tendancieuses qui propagent la haine dans le monde en calomniant les prophètes dont notre Prophète Mohamed à travers la

raillerie, le mépris, les fausses informations et les commentaires mensongères. Le programme vise à réaliser ces objectifs par le biais d'activités médiatiques et culturelles dont:

- La production de divers programmes médiatiques: séries télévisées, documentaires et courts métrages en plusieurs langues.
- Le lancement de sites électroniques internationaux en anglais, français et arabe.
- L'organisation de congrès et de conférences et l'envoi et l'accueil de délégations.
- L'organisation de compétitions servant les objectifs du Programme.
- La rédaction et la publication d'ouvrages, d'études et de bulletins présentatifs en plusieurs langues dans le cadre de plusieurs séries de publications dont:
    - La série (Miséricorde Offerte) qui s'adresse aux différents peuples du monde pour leur présenter le Prophète Mohamed, paix et salut d'Allah sur lui. Et en vue de leur montrer les aspects de guidée dans la personnalité du Prophète Mohamed, paix et salut d'Allah sur lui.
    - La série (Eclairage) qui donne des informations condensées sur le Prophète Mohamed, paix et salut d'Allah sur lui, et sur sa divine mission.

Le programme qui voudrait communiquer avec tout le monde appelle au dialogue des civilisations basé sur le respect mutuel. Il a par ailleurs le plaisir de recevoir toutes sortes de

propositions et de commentaires aux adresses ci-jointes.
Nous implorons le bon Dieu de bénir nos efforts et de nous guider tous vers tout ce qui est bénéfique; et paix et salut d'Allah sur notre Prophète Mohamed ainsi que sur ses frères les prophètes et sur tous ceux qui le suivent jusqu'au Jour de la Résurrection.

Dr Adel Ben Ali Al Sheddy
Secrétaire général du Programme
Email: adelalshddy@hotmail.com

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Introduction

Louanges à Allah et paix et salut d'Allah sur le Messager d'Allah ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

L'islam est, certes, le plus grand bienfait qu'Allah nous accorda. C'est la religion de la nature et de la modération, une religion intégrale, celle de la science et de la morale; une religion valable pour toute époque et pour tout lieu. C'est la religion de l'aisance et de la miséricorde qui apporte des solutions à tous les problèmes.

Un besoin urgent se fait ressentir surtout à notre époque de mettre en évidence les caractéristiques et les avantages de cette religion afin de faire connaître au monde entier la vraie image, pure et nette, de la religion islamique.

La bonne conduite de Mohamed (ﷺ) est l'application pratique de cette religion car elle comporte toutes les caractéristiques qui font de cette foi une religion facile à embrasser et à mettre en vigueur, étant applicable dans tous les domaines de la vie, cultuel, pratique, moral, matériel et spirituel.

Cet ouvrage[1] que j'ai sélectionné de "Zad Al Maad Fi

---

[1] -Ce livre sera traduit en plusieurs langues internationales. Il sera aussi disponible sur le Net afin de faciliter sa consultation et sa propagation dans le monde entier pour davantage de profit. Il sera suivi par l'ouvrage:"Caractéristiques et avantages de l'islam".

hadyi Khayr Al Ibad" de l'Imam Ibn Al Qayyim,[2] considéré comme l'un des meilleurs livres écrits sur les traditions du Prophète Mohamed (ﷺ) est une approche de la conduite prophétique dans tous les domaines de la vie afin d'en faire une référence et un exemple à suivre.

Nous implorons Allah de nous accorder la sincérité et de bénir notre œuvre.

Dr Ahmed Ben Othman Al Mazyad
dralmazyad@gmail.com

---

[2] - On a adopté les abréviations suivantes pour les références des hadiths prophétiques: les deux Sahihs (S), Boukhari (B), Mouslim (M), Abou Daoud (D), Al Thirmidhi (T); Annasayi (N), Ibn Maja (JA) et Al Mousnid de l'Imam Ahmed (AH).

1- Guidée du Prophète (ﷺ) en ablutions et satisfaction des besoins naturels[3]

A- Sa guidée concernant la satisfaction des besoins naturels:

1- Quand il allait satisfaire ses besoins naturels, il disait:"Seigneur, je me réfugie auprès de Toi contre les démons mâles et femelles" (S). Et quand il sortait, il disait: " Dieu pardon" (D,T,JA).
2- Il urinait la plupart du temps assis.
3- Il enlevait la souillure tantôt avec de l'eau, tantôt avec des pierres et il usait parfois des deux moyens.
4- Après s'être lavé, il frappait de la main sur le sol.
5- Il usait de la main gauche pour se laver des souillures.
6- En voyage, quand il allait pour la satisfaction de ses besoins naturels, il s'éloignait de sorte que ses compagnons ne pouvaient le voir.
7- Il se cachait tantôt derrière un obstacle, tantôt derrière des palmes et il s'abritait parfois derrière les arbustes de la vallée.
8- Il choisissait pour uriner les endroits de terre molle.
9- Quand il s'asseyait pour ses besoins naturels, il ne remontait son habit qu'en se rapprochant du sol.
10- Quand quelqu'un le saluait alors qu'il était en train d'uriner, il ne répondait pas.

---

[3] - Zad Al Maad (1/63).

B- Sa guidée en ablutions[4]:

1- Il faisait souvent ses ablutions pour chaque prière mais il se peut qu'il accomplisse nombre de prières avec les mêmes ablutions.
2- Il faisait tantôt ses ablutions avec une seule mesure, tantôt avec deux tiers de mesure et il consommait parfois plus d'une mesure.
3- Il versait le minimum d'eau pour ses ablutions et mettait en garde sa nation contre le gaspillage d'eau.
4- Il se lavait chaque membre pour les ablutions une fois, deux ou trois fois. Il lavait certains membres deux fois et d'autres trois fois mais il ne dépassait jamais les trois fois.
5- Il se rinçait la bouche et le nez une, deux ou trois fois et il le faisait sans marquer de pause.
6- Il aspirait de l'eau avec la main droite et reniflait avec la gauche.
7- Il ne faisait jamais ses ablutions sans se rincer la bouche et le nez.
8- Il passait les mains sur la tête en entier d'avant en arrière et d'arrière en avant.
9- Quand il s'essuyait le toupet, il en faisait de même avec son turban.
10- Il s'essuyait les oreilles -de l'intérieur et de l'extérieur- en même temps que la tête sans se mouiller de nouveau les mains.
11- Quand il ne portait pas de souliers ou de chaussettes,ou

4- Zad Al Maad (1/184).

des bottines, il se lavait les pieds.

12- Il accomplissait les actes des ablutions en ordre et sans interruption sans aucun manquement, ne serait-ce qu'une fois.

13- Il entamait ses ablutions en invoquant Allah et disait à la fin: "Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah sans associé aucun et je témoigne que Mohammed est son serviteur et son messager. Seigneur, fais que je sois de ceux qui se repentent et fais que je sois de ceux qui se purifient"(T).

Il disait aussi: "A Toi la gloire et la louange Seigneur, je témoigne qu'il n'y a d'autre dieu que Toi, j'implore ton pardon et je me repens à Toi".

14- Il ne disait pas au début: "J'ai l'intention de lever l'impureté rituelle ou de déclarer licite la prière", ni lui ni aucun de ses compagnons.

15- Il ne dépassait pas les coudes et les chevilles aux ablutions.

16- Il n'avait pas pour tradition de se sécher les membres.

17- Il faisait parfois passer l'eau dans sa barbe mais n'agissait pas toujours de la sorte.

18- Il se lavait les doigts en se les croisant quelquefois.

19- Il n'avait pas pour habitude de se faire verser l'eau pour ses ablutions mais il se chargeait parfois de se verser de l'eau tout seul et parfois on l'aidait à verser de l'eau

pour les ablutions en cas de besoin.

C- Sa guidée concernant le passage des mains sur les bottines[5]:

1- Il fut attesté qu'il se mouillait les mains et se les passait sur les bottines (au lieu de se laver les pieds) durant son séjour et son voyage, et qu'il accorda cette permission durant un jour et une nuit pour le sédentaire et trois jours et trois nuits pour le voyageur.

2- Il passait les mains sur l'extérieur des bottines, sur les chaussettes et sur le turban parfois seul, et parfois avec le toupet.

3- Il agissait selon la situation. S'il est chaussé, il passe les mains sur son chausson et s'il a les pieds à découvert, il les lave.

D- Sa guidée en Tayamoum[6]:

1- Il faisait son Tayamoum (ablutions sèches à défaut d'eau) à l'aide de la terre. Il accomplissait la prière par terre, dans les terrains salants ou sur le sable. Et il disait: "Dans quelque endroit que la prière entre, le fidèle de ma nation y possède mosquée et purification"(AH).

2- Il ne prenait pas avec lui de la terre (pour le Tayamoum)

---

[5] -Zad Al Maad (1-192)
[6] -Zad Al Maad (1/192)

durant ses longs trajets et n'ordonnait pas qu'on le fasse.

3- Il ne fut pas attesté qu'il ordonnait de refaire le Tayamoum pour chaque prière mais c'était pour lui une pratique qui remplaçait exactement les ablutions.

4- Il se contentait pour ses ablutions sèches de frapper la terre une seule fois avec les mains puis de s'essuyer le visage et les paumes.

2- Guidée du Prophète (ﷺ) en prière[7]

A- Guidée du Prophète (ﷺ) à l'ouverture de la prière et pour la psalmodie:

1- Quand il entamait la prière, il disait: "Allah est le plus grand" (Allahou Akbar) mais il ne disait rien avant cette formule d'ouverture et ne disait jamais à haute voix l'intention de prière.

2- Il levait les deux mains, les doigts tendus, en direction de la Qibla, les plaçant au niveau des oreilles et des épaules. Puis il posait la main droite sur la main gauche.

3- Il entamait l'office tantôt avec cette invocation: "Seigneur, éloigne de moi mes péchés comme Tu as éloigné l'Orient de l'Occident, Seigneur, lave-moi de mes péchés avec l'eau, la neige et les grêlons, Seigneur, purifie-moi des péchés comme on purifie le vêtement blanc de ses saletés"(S);

Tantôt avec cette autre invocation: "J'ai orienté mon visage vers Celui qui a créé (à partir du néant) les cieux et la terre, et je ne suis point de ceux qui Lui font des associés; ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Maître de l'univers, Il n'a pas d'associé! C'est ce qu'on m'a ordonné et je suis le premier à me soumettre"(M).

4-Il disait après l'ouverture: "je me réfugie auprès d'Allah

---

[7] - Zad Al Maad (1/194)

contre Satan maudit" puis il récitait la sourate de l'Ouverture (Al Fatiha).

5- Il observait deux pauses: une pause après avoir dit "Allah est le plus grand" et récité le Saint Coran. Les avis divergent en ce qui concerne la seconde pause. On rapporta qu'elle se faisait après la lecture de la Fatiha ou avant le Roukou' (génuflexion).

6-Quand il achevait la lecture de la Fatiha, il entamait une autre sourate dont il allongeait tantôt la lecture et tantôt la réduisait étant en voyage ou pour d'autres causes. Il en faisait toutefois souvent une récitation moyenne.

7- Il récitait à la prière de l'Aube (Fajr) de 60 à 100 versets. Il y récitait la sourate "Qaf", la sourate "les Romains", la sourate " Attakwir" (l'obscurcissement), la sourate Al Zalzala (la Secousse) dans les deux génuflexions (Rakaat). En voyage, il y récita une fois les deux sourates "Mouawathatayns" (Al Falaq et Annas). Il entama une fois la sourate "les Croyants". Alors qu'il récitait le verset évoquant Moïse et Haroun lors du premier Roukou' de l'office, il toussa et dut se courber pour accomplir la génuflexion.

8- Il accomplissait la prière de l'Aube (Fajr) le vendredi en récitant la sourate "Assajda" (la Prosternation) et la sourate "Al Insane" (l'Homme).

9- Il récitait parfois longuement le Saint Coran pour la prière de Midi (Dhohr). Il récitait à peu près la moitié de cette récitation à l'office d'Al Asr au cas où cette dernière récitation était longue et il en récitait autant qu'à midi si

elle était courte.

10- Il accomplit la prière du Coucher (Maghreb) tantôt avec la sourate "Attour" (le Mont de Sinaï) et tantôt avec la sourate "Al Morsalat"(les Envoyés).

11- Il récita pour la prière d'Al Isha la sourate "Attin" (les Figues). Il recommanda à Mouadh d'y réciter les sourates "Al Shams" (le Soleil), "Al Aala" (le Très-Haut), "Allayl" (la Nuit) et les sourates similaires. Il désapprouva la lecture de la sourate "Al Baqara" (la Vache) pour cet office.

12- Il avait pour tradition de réciter l'intégralité de la sourate. Il se peut que, des fois, il partage la sourate entre les deux génuflexions (Rakaat). Il récitait parfois le début de la sourate mais il n'avait pas habitude de commencer la récitation de cette sourate en son milieu ou à sa fin.

Quant à la lecture de deux sourates en une seule Rakaat, il la faisait dans les prières surérogatoires. La récitation de deux sourates en une seule Rakaat était chose rare et il ne choisissait pas de sourate particulière à réciter en prière à part à la prière du Vendredi et des deux Aïds.

13- Il pratiqua le Qounout (Invocation en cas de calamité) après la seconde Rakaat de l'office d'Al Fajr durant un mois puis il le délaissa. Il le pratiqua dans des circonstances particulières et le délaissa après. Mais il recommanda d'y recourir surtout lors des calamités et ne le pratiquait pas exclusivement lors de la prière d'Al

Fajr.

B- Sa guidée sur la manière de prier[8]:

1. Il allongeait la première Rakaat par rapport à la seconde dans toutes les prières.
2. Quand il achevait la récitation, il observait une petite pause pour reprendre son souffle puis levait les mains et se courbait pour le Roukou' après avoir dit: "Allah est le plus grand", plaçant les mains sur les genoux comme s'il les tenait entre les mains. Il écartait ses mains du reste de son corps, ne courbait pas le dos mais l'étendait sans baisser ni élever la tête mais le gardant au niveau du dos.
3. Il disait alors:"Gloire à mon Seigneur, le Très Grand"(M) ou disait:"Gloire à Toi Seigneur Dieu et loué sois-Tu, Seigneur, Pardonne-moi"(S). Il disait aussi: "Glorifié et Très Saint, Seigneur des anges et de l'Esprit"(S).
4. Il restait en position de génuflexion le temps de glorifier Allah dix fois tout autant que pour la prosternation. Des fois, il demeurait en génuflexion et en prosternation le temps passé en station debout. Mais il agissait ainsi étant seul au cours de la prière nocturne. Toutefois sa tradition est la modération en prière et l'harmonie entre ses différentes unités.
5. Il levait ensuite la tête et disait;"Allah entend ceux qui Le loue". Il levait les mains et se rétablissait

[8] -Zad Al Maad (1/208)

debout ou rétablissait le dos étant assis après s'être prosterné. Il disait à ce propos; "N'est pas valable la prière au cours de laquelle le fidèle n'étendait pas le dos en génuflexion ou en prosternation" (D,T,N.JA). Quand il se rétablissait, il disait:"Seigneur, à Toi la louange" ou "Seigneur Dieu, à Toi la louange".

6. Il allongeait cette partie obligatoire de la prière à l'instar du Roukou' et y disait:" Seigneur Dieu à Toi la louange, plein les cieux, plein la terre, plein ce qui est entre eux, et plein ce que tu veux après cela, C'est Toi qui mérite la grâce et la gloire, meilleur propos dit par le serviteur et nous sommes tous tes serviteurs, nul ne peut interdire ce Tu accordes et nul ne peut accorder ce que Tu retiens. Celui qui possède richesse et pouvoir n'y trouve aucun secours utile contre Toi (M).
7. Il disait ensuite:"Allah est le plus grand" et se prosternait, sans lever les mains. Il posait d'abord les genoux puis les mains et enfin le front et le nez sur le sol. Il se prosternait sur le front et le nez et non sur le contour du turban. Il posait souvent le front sur la terre, l'eau et l'argile ainsi que sur les palmes ou sur les tapis de palmes ou sur les peaux tannées.
8. Quand il se prosternait, il posait le front et le nez sur le sol et écartait les mains des flancs de sorte que devient visible la blancheur de ses aisselles.
9. Il posait la main à proximité des épaules et de ses

oreilles et ne courbait pas le dos en prosternation. Il orientait les orteils vers la Qibla et ouvrait les mains et les doigts sans les écarter ni les empoigner.

10. Il disait: " Gloire à Toi Seigneur Dieu et loué sois-Tu, Seigneur, Pardonne-moi!"(S) Il disait aussi: "Glorifié et Très Saint Seigneur des anges et de l'Esprit"(M).
11. Il levait ensuite la tête en disant ; "Allah est le plus grand" sans lever les mains, puis il s'asseyait sur le pied gauche et dressait le pied droit. Il mettait les mains sur les deux cuisses tout en plaçant le bout des mains sur les genoux. Il joignait deux doigts et en faisait un cercle, puis il levait le doigt qu'il faisait bouger tout en invoquant Dieu disant; "Seigneur, pardonne-moi, aie pitié de moi, réforme-moi, guide-moi et nourris-moi" (D,T,JA).
12. Il mettait autant de temps pour accomplir cette partie obligatoire de la prière que pour la prosternation.
13. Il se levait ensuite sur les pointes des pieds, s'appuyant sur les cuisses. Une fois debout, il entamait tout de suite la récitation et ne marquait pas de pause comme à l'ouverture de l'office. Il accomplissait ensuite la seconde Rakaat à l'instar de la première à part en quatre choses: la pause, l'ouverture, la formule de sacralisation "Allah est le plus grand" et le rallongement de cette Rakaat par rapport à la première. Il se peut qu'il la prolongeait

jusqu'à ne plus entendre de bruit de pas.

14. En s'asseyant pour dire la formule de témoignage final (Tachahud), il posait la main gauche sur la cuisse gauche et la main droite sur la cuisse droite. Il pointait de l'index qu'il ne dressait pas vraiment ni ne le courbait mais il l'inclinait à peine et le remuait tout en joignant l'auriculaire et l'annulaire et en faisant un cercle avec le majeur et le pouce. Il levait l'index qu'il regardait tout en invoquant Allah.
15. Assis, il apprenait constamment à ses compagnons à dire: "Les salutations sont pour Allah ainsi que les prières et les bonnes choses, que le salut, la grâce d'Allah et les bénédictions soient sur toi, Ô prophète. Que le salut soit sur nous et sur les pieux serviteurs d'Allah. Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité à part d'Allah et je témoigne que Mohamed est son serviteur et son messager" (S). Il allégeait ce témoignage (Tachahud) comme s'il accomplissait la prière sur des pierres chauffées. Il se levait ensuite sur les pointes des pieds et les genoux en s'appuyant sur les cuisses tout en disant "Allah est le plus grand". Il levait alors les mains puis récitait la Fatiha uniquement. Il se peut aussi qu'il récite dans les deux dernières Rakaats quelques autres versets outre la Fatiha.
16. Quand il s'asseyait pour le dernier témoignage, le Prophète, paix et salut d'Allah sur lui, s'asseyait sur les fesses tout en faisant sortir le pied d'un seul

côté.(D).

Il mettait le pied gauche sous la cuisse et la jambe et dressait le pied droit ou le déployait parfois.

Il mettait la main droite sur la cuisse droite. Il joignait les trois doigts et pointait l'index.

Il invoquait Allah en prière et disait: "Seigneur, je me réfugie auprès de Toi contre le supplice de la tombe. Je me réfugie auprès de Toi contre l'impiété du faux Christ et je me réfugie auprès de Toi contre l'épreuve de la vie et de la mort. Seigneur, je me réfugie auprès de Toi contre le péché et les dettes"(B).

Il disait enfin le salut final en tournant la tête à droite et à gauche: "Que la paix et la miséricorde d'Allah soir sur vous".

17. Il ordonnait à l'orant de placer une barrière devant lui, ne serait-ce qu'une flèche ou une baguette. En voyage, il plantait sa lance dans le sol et se dirigeait vers elle en prière en en faisant une barrière. Il plaçait des fois sa monture devant lui et s'y orientait pour la prière. Il plaçait quelquefois sa selle devant lui et faisait la prière en s'orientant vers son extrémité.
18. Quand il accomplissait la prière en direction d'un mur, il laissait entre lui et entre le mur un espace pouvant permettre à la brebis de passer; Il ne s'éloignait pas de la barrière mais il ordonnait à l'orant de s'en approcher.

C- Guidée du Prophète (ﷺ) dans les actions de prière[9]:

1. Il n'avait pas l'habitude de se tourner en prière.
2. Il ne fermait pas les yeux pendant l'office.
3. Quand il se mettait debout pour la prière, il baissait la tête. Il commençait parfois la prière avec l'intention de prier longuement mais en entendant un enfant pleurer, il allégeait l'office par pitié pour la mère et son enfant.
4. Il accomplissait la prière obligatoire tout en portant sur les épaules sa petite nièce Oumama. Quand il se courbait pour la génuflexion (Roukou') ou qu'il se prosternait, il la posait par terre.
5. Il arrivait que ses petits neveux Hassan et Hussein lui montaient sur le dos alors qu'il priait, il allongeait alors la prosternation pour ne pas se trouver dans l'obligation de les jeter par-dessus son dos.
6. Il lui arrivait parfois en prière d'avancer en marchant pour ouvrir la porte à sa femme Aïcha puis revenait à son lieu de prière.
7. Il réagissait aux salutations en prière en faisant un signe.
8. Il soufflait en prière et y pleurait. Il lui arrivait d'y toussoter en cas de besoin.
9. Il accomplissait la prière quelquefois les pieds nus et

---

[9] -Zad Al Maad (1/241)

d'autre fois portant des souliers. Il ordonna de faire la prière tout en portant des souliers pour se différentier des Juifs.

10. Il portait des fois un seul habit (Thob) mais la plupart du temps, il en portait deux.

D- Guidée du Prophète (ﷺ) dans ses actions après la prière[10]:

1. Après le salut final, il implorait le pardon d'Allah à trois reprises et disait: "Seigneur, Tu es la Paix et de Toi provient la paix, béni sois-Tu, Ô Toi Majestueux et Très Généreux" (M). Il ne restait orienté vers la Qibla que le temps de dire cette invocation et il s'empressait de se tourner vers les fidèles en passant par la droite ou par la gauche.
2. Quand il accomplissait la prière de l'Aube, il restait assis dans son lieu de prière jusqu'au lever du soleil.
3. Il disait à la fin de chaque office prescrit; "Il n'y a d'autre divinité à part Allah, sans associé aucun, à Lui la royauté et la louange. C'est Lui, l'Omnipotent. Seigneur, nul ne peut retenir ce que Tu accordes et nul ne peut accorder ce que Tu retiens. Celui qui possède richesse et pouvoir n'y trouve aucun secours utile contre Toi.(S) "Il n'y a de force ni de puissance que grâce à Allah; il n'y a de divinité à part Allah, nous n'adorons que Lui, de Lui

[10] - Zad Al Maad (1/285).

proviennent le bienfait et le mérite et à Lui revient la bonne grâce, il n'y a de divinité à part Allah, nous lui sommes loyaux même si les mécréants n'en veulent pas"(M).

4. Il recommande à sa nation de dire à la fin de chaque prière prescrite; "Gloire à Allah" trente trois fois, "louange à Allah" trente trois fois, "Allah est le plus grand" trente trois fois et de dire à la centième fois;: "il n'y a d'autre divinité qu'Allah, sans associé aucun, à Lui la royauté et à Lui la louange et il est omnipotent".

E- Guidée du Prophète (ﷺ) pour les prières surérogatoires et les prières nocturnes[11]:

1. Il accomplissait la plupart des prières surérogatoires recommandées et les prières facultatives chez lui surtout la Sunna du coucher du soleil (Al Maghreb).
2. Il accomplissait sans relâche dix Rakaats en zone sédentaire: deux Rakaats avant la prière d'Al Dhohr et deux autres après, deux Rakaats après la prière d'Al Maghreb (le coucher du soleil), deux autres après la prière d'Al Icha chez lui et deux autres avant la prière de l'Aube.
3. Il veillait notamment à l'accomplissement de la Sunna de l'Aube plus que toutes autres prières surérogatoires et il ne la délaissait point, ainsi que la prière d'Al Witr (dernière prière impaire de la

[11] -Zad Al Maad (1/311)

journée) que ce soit en zone sédentaire ou en voyage. On ne rapporta qu'il avait accompli en voyage d'autres prières surérogatoires à part ces deux prières.

4. Il se couchait après la sunna de l'Aaube sur le côté droit.
5. Il accomplissait des fois quatre Rakaats avant la prière de midi et quand il manquait les deux Rakaats après la prière de Midi, il les exécutait après la prière d'Al Asr (l'après-midi).
6. Il accomplissait souvent la prière debout et s'asseyait parfois. Il lui arrivait de réciter le Saint Coran en prière assis et quand il lui restait peu de choses à lire, il se mettait debout et accomplissait la génuflexion.
7. Il faisait huit Rakaats et saluait à la fin de chaque couple. Il achevait le cycle de prières quotidiennes avec une prière impaire (Witr) de cinq Rakaats qu'il accomplissait sans interruption et ne s'asseyait qu'à la fin. Il lui arrivait aussi de clore avec une prière impaire de neuf Rakaats qu'il accomplissait d'affilée avant de s'asseoir à la huitième. Il se levait ensuite sans saluer et achevait la neuvième Rakaat, s'asseyait, disait la formule du témoignage (Tachahud) et saluait. Il faisait ensuite deux Rakaats après le salut final. Il se peut qu'il accomplisse, d'autre part, sept Rakaats à l'instar des neuf déjà décrites avant de faire deux autres génuflexions assis.
8. Il accomplissait le Witr au début, au milieu ou à la fin de la nuit et il disait: "Faites en sorte que votre dernière prière nocturne soit un Witr" (S).
9. Il accomplissait après le Witr deux Rakaats tantôt assis et tantôt il y récitait le Saint Coran assis.

Quand il voulait se courber pour la génuflexion, il se mettait debout puis s'inclinait.

10. S'il lui arrivait de dormir la nuit ou s'il était souffrant, il accomplissait de jour douze Rakaats.
11. Il lui arrivait de répéter un seul verset toute la nuit dans toutes ses prières nocturnes jusqu'au matin.
12. Il récitait parfois silencieusement le Saint Coran dans ses prières nocturnes et d'autres fois à haute vois. Tantôt, il allongeait la prière nocturne et tantôt il la raccourcissait.
13. Il récitait au cours de la prière du Witr la sourate: "Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très-Haut" (sourate Al A'la), "Dis :Ô vous les infidèles" (sourate Al Kafiroun) et "Dis: Il est Allah, Unique" (sourate Al Ikhlas). Après avoir fait le salut final, il disait: "Gloire au Souverain et au Pur" trois fois tout en élevant la voix et en l'allongeant à la fin (D, N, JA).

3- Guidée du Prophète (ﷺ) le vendredi[12]

1- Il avait pour coutume d'exalter et d'honorer le vendredi. Il lui accordait des spécificités dont: les grandes ablutions de jour, porter ses meilleurs habits, écouter attentivement et obligatoirement le sermon et multiplier les salutations sur le Prophète(ﷺ).
2- Quand les fidèles se rassemblaient, il sortait et les saluait. Il montait ensuite sur le minbar; se tournait vers les fidèles et les saluait avant de s'asseoir. Bilal lançait alors l'appel à la prière (Adhan). Juste après l'appel, il sermonnait les musulmans sans marquer de pause entre l'appel et le sermon. Avant d'installer un minbar, il parlait accoudé sur son arc ou sur un bâton.
3- Il faisait son sermon debout, s'asseyait un peu puis se levait et prononçait le second sermon.
4- Il ordonnait aux musulmans de s'approcher de lui et de l'écouter attentivement. Il disait à celui qui conseillait à son voisin d'écouter qu'il avait parlé en prière et que celui qui parlait en prière, sa prière du vendredi était invalide.
5- Quand il prononçait le sermon du Vendredi, ses yeux rougissaient, sa voix s'élevait. Il s'irritait comme s'il mettait en garde les gens contre une armée qui allait les envahir.

---

12 - Zad Al Maad (1/353).

6- Il commençait son sermon par la formule traditionnelle; "Pour ce qui est de" (Amma Baad). Il raccourcissait le sermon et allongeait la prière.
7- Il enseignait à ses compagnons dans son sermon les principes et les lois de l'islam. Il leur donnait des ordres et les mettait en garde si nécessaire.
8- Il interrompait le sermon si nécessaire ou pour répondre à une question. Puis il revenait au sermon et le finissait. Il lui arrivait quelquefois de descendre du minbar en cas de besoin et y remontait ensuite. Il faisait des recommandations selon les circonstances et s'il voyait certains musulmans dans l'indigence, il incitait ses auditeurs à faire preuve de bonté et de bienfaisance en leur faveur.
9- Il pointait de l'index quand il mentionnait le nom d'Allah lors de son sermon. Il accomplissait la prière rogatoire de la pluie faute de précipitations.
10- Quand il achevait la prière du Vendredi, il rentrait chez lui et accomplissait les deux Rakaats surérogatoires du vendredi. Il ordonnait à ceux qui faisait la prière du Vendredi d'accomplir quatre Rakaats volontaires par la suite.

4- Guidée du Prophète ﴾ﷺ﴿ Dans les deux Aïds[13]

1. Il faisait la prière des deux Aïds dans le lieu de prière ("Musalla" à l'extérieur de la ville) portant ses meilleurs habits.
2. Il mangeait avant de sortir lors de l'Aïd Al Fitr (fête de rupture de jeûne) quelques dattes au nombre impair. Quant à l'Aïd Al Idha (fête du sacrifice), il ne mangeait rien jusqu'à ce qu'il revienne de la prière. Alors, il mangeait de son offrande. Il retardait la prière de l'Aïd Al Fitr et accomplissait tôt la prière de l'Aïd Al Adha.
3. Il allait à pied pour la prière. On transportait un piquet (Anaza) qu'on installait devant lui avant qu'il ne conduise la prière.
4. A son arrivée au lieu de prière, il entamait l'office de l'Aïd sans appel à la prière ni second appel (Iqama). Il ne disait pas non plus;" Rassemblez-vous pour la prière". Il n'effectuait, ni lui ni aucun de ses compagnons une quelconque prière avant ou après l'office.
5. Il commençait par la prière avant le sermon. Il accomplissait alors deux Rakaats. Il entamait l'office avec la formule d'ouverture "Allah est le plus grand" qu'il répétait sept fois y compris celle réservée à la

---

13- Zad Al Maad (1/425).

sacralisation (Takbirat Al Ihram). Il marquait une petite pause après chaque glorification (Takbir). On ne rapporta aucune invocation dite entre chaque glorification. Ayant achevé les glorifications, il entamait la récitation. Une fois la lecture terminée, il disait "Allah est le plus grand" et accomplissait le Roukou'. Au cours de la seconde Rakaat, il disait successivement cinq fois "Allah est le plus grand" puis récitait le Saint Coran. La prière achevée, il sermonnait les gens assis en rangées. Il les conseillait, leur faisait des recommandations et des interdictions. Il récitait en entier les sourates "Qaf" et "la sourate "Al Qamar- la Lune". Parfois, il récitait les sourates "Al Aala et "Al Ghachia".

6. Il prononçait son sermon debout au sol car il n'y avait pas de minbar.
7. Il autorisa de ne pas dire le sermon assis et de se contenter de la prière de l'Aïd au cas où l'Aïd tombait un vendredi.
8. Il empruntait un chemin différent pour aller et revenir du lieu de prière le jour de l'Aïd.

5-Guidée du Prophète ﴾ﷺ﴿ lors de l'éclipse solaire[14]

1. Quand un jour le soleil s'éclipsa, il sortit rapidement vers la mosquée effrayé, tirant derrière lui sa couverture. Il conduisit la prière et fit deux Rakaats. Il récita dans la première Rakaat la Fatiha et une longue sourate à haute voix. Puis il se courba longuement pour la génuflexion. Il se releva ensuite et demeura longtemps debout mais resta un peu moins de temps que lors du Roukou'. Il dit en relevant la tête: "Allah entend celui qui Le loue, Seigneur à Toi la louange". Il reprit alors la récitation, se courba ensuite longuement pour la seconde Rakaat mais passa moins de temps que lors de la première Rakaat. Il se redressa puis se prosterna longuement. Il fit ensuite exactement la même chose que lors de la première Rakaat. Il accomplit de la sorte dans chaque Rakaat deux génuflexions et deux prosternations. Une fois la prière achevée, il prononça un sermon grave et éloquent.
2. Il ordonna lors de l'éclipse solaire de se rappeler Allah, de L'invoquer, de faire la prière, de demander pardon à Dieu, de faire l'aumône et d'affranchir des esclaves.

---

[14] -Zad Al Maad (1-433)

6-Guidée du Prophète (ﷺ) pour demander la pluie à Allah (Istisqa)[15]

1. Il invoquait Allah pour demander la pluie debout sur le minbar lors du sermon. Il implorait Allah pour avoir la pluie également en dehors du vendredi. Il invoquait aussi Allah pour lui demander la pluie assis dans la mosquée, les mains levés vers le ciel.
2. On rapporta de ses invocations rogatoires: "Seigneur, donne à boire à tes serviteurs et tes animaux, répands Ta miséricorde et fais revivre Ton pays mort." (D) "Seigneur, accorde-nous une pluie qui vient à notre secours, salubre, généreuse, bénéfique, non nuisible, urgente et non différée"(D).
3. Quand il voyait les nuages et sentait le vent, il était pris d'angoisse visible sur son visage. Quand il pleuvait, il se détendait.
4. Quand il voyait la pluie, il disait: "Seigneur, je Te demande une pluie à point et bénéfique"(S). Il relevait un peu ses vêtements pour se faire mouiller un peu. On lui en demanda la raison. Il répondit: "Parce que la pluie vient de si tôt de son Seigneur"(M).
5. Une fois la pluie tomba abondamment, on lui

15 - Zad Al Maad (1/439).

demanda alors d'invoquer Allah pour faire cesser la pluie, ce qu'il fit. Il dit alors: "Seigneur, fais tomber la pluie tout autour et non sur nous, qu'elle tombe, Seigneur, sur les rochers, les collines, les montagnes, les vallées et les végétations"(S).

7-Guidée du Prophète (ﷺ) lors de la prière de la peur[16]

1. Quand l'ennemi prenait position entre lui et la Qibla, il avait pour coutume de mettre les musulmans derrière lui et de les aligner en deux rangées. Il entamait la prière en glorifiant Allah disant: "Allah est le plus grand", suivi en cela par les autres musulmans. Ils se courbaient ensuite pour le Roukou' puis se redressaient tous. La première rangée derrière lui se prosternait par la suite alors que la seconde rangée faisait face à l'ennemi. Quand la première rangée se levait pour la seconde Rakaat, la seconde rangée se prosternait alors à deux reprises avant de se lever et de passer en avant au moment où l'autre rangée reculait en arrière, de façon à ce que les deux groupes bénéficient du mérite de la première rangée et que la seconde rangée puisse accomplir les deux prosternations avec le messager d'Allah, paix et salut d'Allah sur lui. Quand il se courbait pour la seconde génuflexion, les deux groupes répétaient la même chose. Quand il s'asseyait pour dire le témoignage, la seconde rangée se prosternait deux fois et le rattrapait au témoignage. C'est alors qu'il faisait le salut final en même temps que tous les fidèles.
2. Quand il n'était pas orienté vers la Qibla, il divisait les musulmans en deux groupes: un groupe faisait face aux

[16] -Zad Al Maad (1/510)

ennemis et un autre groupe faisait la prière avec lui accomplissant une Rakaat avant d'aller prendre la place de l'autre contingent. Puis le second groupe prenait la place du premier groupe et accomplissait la seconde Rakaat avec le Prophète, paix et salut d'Allah sur lui, qui achevait alors la prière en faisant le salut final. Puis les deux groupes effectuaient chacun la Rakaat qui manquait.

3. Il accomplissait parfois une Rakaat avec un groupe puis se mettait debout au moment où les fidèles achevait la seconde Rakaat seuls et saluaient. Alors, il se courbait pour la seconde Rakaat. L'autre groupe de fidèles venait le rejoindre et accomplissait avec lui la seconde génuflexion. Une fois assis pour le témoignage, il attendait que le second groupe fasse la Rakaat manquante et clôturait la prière avec le salut final.
4. Parfois, il accomplissait deux Rakaats avec un groupe de fidèles et faisait avec lui le salut final puis l'autre groupe venait le rejoindre. Il le conduisait en prière et faisait avec lui le salut final.
5. Quelquefois, il accomplissait une Rakaat avec l'un des groupes qui partait alors sans faire la seconde Rakaat, puis l'autre groupe venait prendre leur place. Il accomplissait avec lui une autre Rakaat, de façon à ce qu'il fasse, lui, deux Rakaats et chaque groupe une seule Rakaat.

8-Guidée du Prophète (ﷺ) pour la préparation du défunt[17]

1. Sa guidée pour la préparation des funérailles était parfaite et différait des coutumes de toutes les autres nations. Elle vise à faire le bien au mort, à sa famille et à ses proches parents. Elle consiste à encadrer le malade dès le début de sa maladie, à lui rappeler la vie Dernière et à lui ordonner d'écrire son testament et de se repentir. Le prophète (ﷺ) ordonnait à ceux qui assistait à quelqu'un en agonie de lui demander de répéter la profession de foi "Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah", afin que la profession de foi soit son dernier propos avant de mourir.
2. Il agréait plus que tout autre les jugements de Dieu et Le louait plus que quiconque. Il pleura pour la mort de son fils Brahim par pitié, miséricorde et compassion bien qu'il fût entièrement satisfait du jugement d'Allah et que sa langue ne cessait de rendre grâce à son Seigneur. Il disait: "L'œil larmoie, le cœur s'attriste mais on ne dit que ce que satisfait notre Seigneur"(S).
3. Il interdisait de se frapper les joues, de crier, de se lamenter et de faire l'éloge du mort.
4. Il appelait à préparer les funérailles du défunt au plus vite, à le purifier, le laver et l'envelopper dans un linceul blanc.

[17] - Zad al Maad (1/479

5. Il avait aussi l'habitude de couvrir le visage et le corps du défunt et de lui fermer les yeux.
6. Il se peut également qu'il embrasse le mort.
7. Il ordonnait de laver la dépouille mortelle trois ou cinq fois et parfois bien plus si nécessaire. Il ordonnait d'utiliser le camphre pour le premier lavage.
8. Il ne lavait pas le martyre au combat. Il enlevait le cuir et le fer que les martyres portaient sur eux et les enterraient portant leurs vêtements. Il ne leur consacrait pas de prière funèbre.
9. Il ordonnait de laver le mort en état de sacralisation (Ihram) lors du pèlerinage avec de l'eau et du jujube et de l'envelopper dans son habit d'Ihram. Il interdisait par ailleurs de le parfumer et de lui couvrir la tête.
10. Il ordonnait au tuteur du mort de choisir un bon linceul pour son défunt et de l'envelopper dans du tissu blanc tout en décommandant le gaspillage dans le choix du linceul.
11. Quand le linceul était court, il couvrait la tête du défunt et lui mettait de l'herbe sur les jambes et les pieds.

A- Guidée du prophète (ﷺ) concernant la prière sur le mort[18]

1. Il accomplissait la prière funèbre en dehors de la mosquée et il se peut qu'il fasse la prière dans la mosquée mais cela n'était pas sa coutume.

---

[18] -Zad Al Maad (1/485)

2. Quand on lui apportait un mort, il demandait: "A-t-il des dettes?(S)" S'il n'en avait pas, il priait sur lui et s'il en avait, il demandait à ses compagnons de prier sur lui.
   Quand il avait les moyens, grâce à Allah, il prenait en charge la dette du mort et il faisait la prière sur lui sans rien prendre de ses héritiers.
3. Concernant le rituel de la prière du mort, il disait "Allah est le plus grand", louait le Seigneur, Lui rendait grâce et L'invoquait. Il mentionnait quatre ou cinq fois la formule d'ouverture.
4. Il ordonnait d'invoquer Allah avec sincérité en faveur du défunt. Il disait entre autres à cette occasion: "Seigneur, pardonne à notre vivant et à notre mort, à notre petit et à notre vieux, à notre mâle et à notre femelle, à celui qui est présent et à celui qui est absent. Seigneur, fais vivre celui qui est vivant sur la voie de l'islam et celui qui est mort, fais-le mourir sur la foi, Seigneur, ne nous prive pas de sa récompense et ne nous égare pas après lui" (T, N, JA).
   Il disait aussi quelquefois: "Seigneur, pardonne-lui, aie pitié de lui, sécurise-le, absous ses péchés, honore sa résidence, élargis son entrée, lave-le avec de l'eau, de la neige et des grêlons, purifie-le des péchés comme on purifie l'habit blanc des saletés, donne-lui à la place de sa demeure une meilleure demeure, à la place de sa famille une meilleure famille et à la place de son épouse une meilleure

épouse, fais-le entrer au paradis et protège-le du supplice de la tombe et de celui de l'enfer"(M)

5. En priant, il se plaçait face à la tête du défunt et s'il s'agissait d'une femme, face au milieu du cercueil.
6. Il accomplissait la prière sur l'enfant mais il ne priait pas sur celui qui se suicidait ou sur celui qui avait pillé le butin des combats.
7. Il pria aussi sur la femme de la tribu de Jouhayna qu'il lapida.
8. Il pria également sur Négus de la prière du mort mais il n'avait pas coutume de prier sur tous les morts absents.
9. Il avait l'habitude de prier sur la tombe du mort quand il manquait la prière funèbre.

B- Guidée du Prophète (ﷺ) concernant l'inhumation et ses dérivés[19]:

1. Quand il faisait la prière sur le mort, il accompagnait à pied le cortège et restait souvent au devant de la dépouille. Il recommandait à celui qui était à dos de sa monture de suivre le cortège funèbre. Il se plaçait généralement pas loin de la dépouille que ce soit devant, derrière, à droite ou à gauche du mort et il ordonnait au cortège d'aller vite.
2. Il ne s'asseyait pas avant que la dépouille mortelle ne soit posée par terre.
3. Il ordonna de se lever au passage du convoi

---

[19] - Zad Al Maad (1/498,502).

mortuaire. Mais on rapporta aussi avec certitude qu'il s'était assis à son passage.

4. Il avait coutume de ne pas enterrer le mort ni au lever du soleil, ni au coucher ni à midi.
5. Il avait pour habitude de pratiquer un sépulcre au fond de la tombe proprement dite, qu'il creusait profondément et l'élargissait au niveau de la tête et des pieds du défunt.
6. Il jetait de la terre sur le mort enseveli dans sa tombe au niveau de la tête à trois reprises.
7. Après avoir enterré le mort, il se mettait debout devant sa tombe et invoquait Allah pour le raffermir et ordonnait à ses compagnons de faire de même (D).
8. Il ne s'asseyait pas sur la tombe et il ne dictait rien au mort.
9. Il n'avait pas pour coutume de faire l'éloge du défunt et il interdisait même cette pratique.

C- Guidée du Prophète (ﷺ) dans les cimetières et pour les condoléances[20]

1. Il n'avait pas pour habitude de rehausser les tombes ni de les construire, de les couvrir d'argile ou de bâtir dessus des coupoles.

2. Il envoya Ali (son cousin et son gendre) au Yémen et lui ordonna de ne pas laisser de statue et d'aplanir les

[20] - Zad Al Maad (1/504).

tombes dépassant le sol. Sa tradition était d'aplanir toutes les tombes hautes.

3. Il interdisait de plâtrer les tombes, de les bâtir et d'écrire dessus des inscriptions.
4. Il recommandait à qui le veut de mettre un rocher sur la tombe en guise de marque.
5. Il interdisait de transformer les tombes en mosquées et de placer dessus des lampes et il maudissait ceux qui agissaient de la sorte.
6. Il interdisait aussi de s'orienter en direction des tombes en prière et de faire de sa tombe un lieu de rassemblement.
7. Il avait pour coutume de ne pas porter atteinte aux tombes et de ne pas marcher dessus, de s'y asseoir, de s'y appuyer et de les honorer.
8. Il visitait les tombes de ses compagnons pour implorer Dieu en leur faveur et Lui demander de leur pardonner leurs péchés. Il recommandait au visiteur des cimetières de dire: "Que la paix d'Allah soit sur vous, habitants du lieu parmi les croyants et les musulmans, si Allah le veut, nous vous rejoindrons, nous demandons à Allah pour nous et pour vous la sécurité"(M).
9. Il avait pour habitude de présenter ses condoléances aux parents du mort et il ne recommandait pas de se rassembler pour les condoléances ou de lire le Saint Coran, que ce soit à proximité de la tombe ou ailleurs.

10. Il recommandait aussi de ne pas charger la famille du défunt de donner à manger aux gens mais ordonnait plutôt aux gens de leur préparer à manger.

9-Guidée du Prophète (ﷺ) dans la Zakat et les aumônes[21]

A- Sa guidée dans la zakat:

1. Sa conduite dans ce chapitre est parfaite que ce soit pour le temps où il faudrait s'en acquitter, sa quantité, sa limite (Nissab) ou ses bénéficiaires. Elle tient compte des intérêts des pourvoyeurs et des pauvres. Il décréta de prélever dans les fonds des riches des quantités qui suffisent aux pauvres sans injustice ni préjudice pour quiconque.
2. Quand il savait que telle personne méritait la zakat, il lui en donnait. Si quelqu'un dont il ne connaissait pas la situation lui en demande, il lui en donne tout en le mettant en garde et en lui expliquant qu'elle n'est pas licite pour les gens riches ou capables de gagner leur vie.
3. Il avait pour habitude de la partager parmi les bénéficiaires dans le pays où elle était perçue et de lui rapporter ce qui restait afin de le donner aux nécessiteux.
4. Il envoyait les percepteurs uniquement aux propriétaires de fonds visibles tels les troupeaux de bêtes, les cultures et les fruits.
5. Il envoyait les percepteurs pour estimer la valeur des dattes et des raisins et déterminer combien de

[21] - Zad Al Maad (2/5)

Wasaq[22] faisaient leurs récoltes afin de fixer la zakat à prélever.

6. Il n'avait pas coutume de prélever la zakat des chevaux, des esclaves, des mules, des ânes, des légumes et des fruits, dont on ne faisait pas de provisions. Il la prélevait uniquement des raisins et des dattes et ne faisait pas de différence entre les dattes blettes et les dattes mûres.
7. Il ne prélevait pas la zakat de la meilleure qualité des biens mais il choisissait la qualité moyenne.
8. Il interdisait aux propriétaires des biens d'acheter ce qu'ils avaient donné en charité mais leur permet d'en manger si les pauvres leur en donnent en guise de cadeau.
9. Il prenait parfois des dettes destinées à la communauté des musulmans en contre partie de la zakat à prélever. Il prélevait d'autre fois la zakat d'avance en guise de dette.
10. Quand quelqu'un lui apportait la zakat, il invoquait Allah en sa faveur et disait: "Seigneur Dieu, bénis-le et bénis ses chameaux"(N). Il disait quelquefois; "Seigneur Dieu, prie pour lui"(S).

---

[22] - Un Wasaq équivaut à soixante mesures de dattes ou leur équivalent, soit 221.61 kg environ.

B- Sa guidée dans la zakat al Fitr[23]:

1. Il imposa pour la zakat Al Fitr (charité obligatoire de l'Aïd Al Fitr) une mesure de dattes, d'orge, de fromage sec ou de raisins secs.
2. Il distribuait la zakat Al Fitr avant la prière de l'Aïd et disait: "Pour celui qui s'en acquitte avant la prière, elle est une zakat agréée et pour celui qui s'en acquitte après la prière, elle n'est qu'une aumône parmi d'autres"(D).
3. Il avait pour coutume de la réserver aux pauvres et il ne la partageait pas entre les huit catégories ayant droit à la zakat.

C- Sa guidée pour l'aumône volontaire[24]:

1. Il était le plus généreux des gens et il ne considérait rien de ce qu'Allah lui faisait donner trop important et il ne sous-estimait rien.
2. Il ne refusait rien de ce qu'on lui demandait, quelque important que cela soit.
3. Le plaisir qu'il ressentait à donner dépassait de loin le plaisir de celui qui recevait l'aumône.
4. Il préférait sur soi les nécessiteux qu'il rencontrait et leur donnait tantôt sa nourriture, tantôt ses habits.
5. Ceux qui le fréquentait étaient stupéfaits par sa

---

[23] - Zad Al Maad (2/18)

[24] -Zad Al Maad (2/21)

clémence.

6. Il multipliaient les types de dons et d'aumônes. Il accordait, selon les circonstances, des cadeaux, de la charité et des donations. Il lui arrivait d'acheter la marchandise puis de donner au vendeur la marchandise et l'argent. Des fois, il empruntait quelque chose et rendait plus qu'il n'en avait pris. Il acceptait les présents et accordait en contre partie des récompenses plus importantes.

10-Guide du Prophète ﴾ﷺ﴿ en jeûne

A- Sa guidée en jeûne du Ramadan[25]:

1. Il avait coutume de ne décréter le mois du jeûne qu'après l'observation certaine du croissant lunaire ou sur la base de témoignage oculaire, sinon, il achevait les 30 jours du mois de Chaaban.
2. Quand le ciel nuageux empêchait de voir le croissant, il complétait les jours de Chaaban. Il ne jeûnait jamais le jour au cours duquel le ciel était couvert de nuages et n'ordonnait pas de le faire.
3. Il n'annonçait la fin de Chaaban que sur la base de deux témoignages.
4. Si deux témoins oculaires attestent avoir vu le croissant, ne serait-ce après la fin de l'heure de la prière de l'Aïd, il ordonne de rompre le jeûne et accomplit le lendemain la prière de l'Aïd.
5. Il se hâtait de rompre le jeûne et incitait à agir de la sorte. Il prenait le Souhour (repas nocturne avant l'aube) et appelait à ne le prendre que tard avant l'aube.
6. Il rompait le jeûne avant de prier et prenait des dattes blettes. A défaut, sinon, il prenait des dattes. S'il n'a pas de dattes, il boit quelques gorgées d'eau.
7. Il disait après avoir rompu le jeûne: "La soif est partie, les veines se sont mouillées et la rétribution

---

[25] -Zad Al Maad (2/20)

est confirmée, si Allah le veut"(D).

8. Il avait pour habitude au mois de Ramadan de multiplier les types de culte voué à Allah. L'archange Gabriel étudiait avec lui le Saint Coran au cours de ce mois béni.
9. Il y multipliait la charité, les bonnes œuvres, la récitation du Saint Coran, les prières, le rappel d'Allah et la retraire pieuse (Itikaf).
10. Il consacrait au mois de Ramadan les types de culte qu'il ne consacrait pas aux autres mois au point d'y jeûner plusieurs jours de suite sans rupture de jeûne mais il interdisait à ses compagnons de faire comme lui et ne les autorisait à poursuivre leur jeûne que peu de temps avant l'aube.

B- Sa guidée concernant le licite et l'illicite en jeûne:

1. Il interdisait au jeûneur les rapports sexuels, les obscénités, les insultes et de répondre aux injures et ordonna de dire à celui qui nous insulte; "Je suis à jeun".
2. Il voyageait au mois de Ramadan et lui arrivait de jeûner et de ne pas jeûner et autorisait ses compagnons de faire ce qui leur convenait.
3. Il leur ordonne toutefois de rompre le jeûne s'ils s'approchent de l'ennemi.
4. Il n'avait pas pour tradition de limiter la distance autorisant au jeûneur en voyage de rompre son

jeûne.

5. Quand ils décidaient de voyager, ses compagnons rompaient le jeûne sans tenir en considération la nécessité de s'être éloignés du lieu de leur résidence, informant les gens que c'était la tradition du Prophète, paix et salut d'Allah sur lui.
6. Il lui arrivait d'être en état d'impureté rituelle (pour la prière). Il prenait alors un bain rituel après l'aube et jeûnait.
7. Il embrassait certaines de ses femmes à jeun au mois de Ramadan.
8. A jeun, il se curait les dents, se rinçait la bouche et le nez et se versait de l'eau sur la tête.
9. Il avait pour coutume de ne pas demander à celui mangeait ou buvait au mois de Ramadan à son insu de jeûner un autre jour en compensation.
10. Il autorisait le malade et le voyageur de rompre le jeûne et de compenser le jeûne rompu tout autant que la femme enceinte, la femme qui allaitait si jamais elles craignaient pour leur santé[26].

C- Sa guidée concernant le jeûne facultatif:

1. Sa guidée parfaite dans ce chapitre permet d'atteindre en toute aisance les objectifs escomptés.

---

[26] - Si elles craignaient aussi pour leurs enfants, elles devraient nourrir un pauvre pour chaque journée de jeûne rompue, selon ce qui a été rapporté par Ben Omar et Ben Abbas et selon les avis des imams Al Chafiyi et Ahmed.

Il avait pour tradition de jeûner des jours de suite au point que les gens disaient qu'il ne rompait point le jeûne. Il ne jeûnait pas parfois au point que l'on disait qu'il ne jeûnait jamais (jeûne facultatif). Il ne jeûna pas de mois en entier à part le mois de Ramadan. Il jeûnait au mois de Chaaban plus que dans tout autre mois et il ne manquait jamais de jeûner quelque jours de chaque mois.

2. Il avait pour tradition de ne pas apprécier que l'on jeûne le vendredi spécifiquement.
3. Il jeûnait toujours les jours de pleine lune, que ce soit en zone sédentaire ou en voyage et il appelait les musulmans à jeûner ces jours.
4. Il jeûnait au début de chaque mois trois jours.
5. Il disait concernant le jeûne des six jours de Shawal: "Jeûner ces jours après le Ramadan c'est comme si l'on jeûnait tout le temps"(M). Il tenait en particulier au jeûne d'Achoura plus que toute autre journée.
6. Il disait de la journée de Arafa: " Son jeûne absout les péchés de l'année écoulée et de l'année en cours"(M). Il ordonnait de ne pas jeûner la journée de Arafa pour ceux qui étaient à Arafat.
7. Il n'avait pas pour tradition de jeûner sans interruption et disait: "Quiconque jeûne tout le temps n'a point jeûné, ni rompu de jeûne" (N).
8. Il projetait des fois de jeûner volontairement puis il mangeait et il lui arrivait d'aller voir ses femmes

leur demandant de quoi manger. Quand elles n'avaient rien à manger, il disait: "Je suis alors à jeun"('M).

9. Il dit aussi; "Si l'un d'entre vous est invité à manger alors qu'il est à jeun, qu'il dise: "Je suis à jeun"(M).

D- Sa guidée concernant "L'Itikaf" (la retraite pieuse)[27]:

1. Il passait toujours les dix derniers jours de Ramadan en retraite pieuse jusqu'à sa mort. Il ne suivit pas cette sunna une fois mais la compensa au mois de Shawal.
2. Il fit retraite pieuse une fois au cours des dix premiers jours de Ramadan, puis au cours des dix jours du milieu puis au cours des dix derniers jours en vue de tomber sur la Nuit du Destin. Il se rendit compte ensuite que cette nuit grandiose était dans les dix derniers jours, alors il s'habitua à y faire retraite pieuse jusqu'à ce qu'il rejoignît le Tout-Haut.
3. Il ne fit de retraite pieuse qu'étant à jeun.
4. Il ordonnait qu'on lui installe dans la mosquée une tente dans laquelle il se retirait.
5. Quand il décidait de faire retraite pieuse, il accomplissait la prière de l'Aube puis se retirait sous sa tente.
6. On lui mettait sa couchette et ses couvertures dans sa tente où il se retirait seul.
7. Il ne rentrait à la maison que pour ses besoins naturels.

---

[27] -Zad Al Maad (2/82)

8. Il introduisait sa tête dans la maison de Aïcha qui lui peignait les cheveux et la barbe alors qu'elle avait ses menstrues.
9. Certaines de ses femmes lui rendaient visite dans sa retraite. A leur départ, il les raccompagnait la nuit.
10. Il ne contractait pas de relation sexuelle avec ses femmes alors qu'il était en retraite pieuse. Il ne les embrassait même pas.
11. Chaque année, il passait dix jours en retraite pieuse à part la dernière année où il décéda, il y passa vingt jours.

11-Guidée du Prophète (ﷺ) en pèlerinage et en Omra[28]

A- Sa guidée en Omra:

1. Il accomplit quatre Omras.
   La première était celle de Houdaybia au cours de laquelle les mécréants l'empêchèrent d'accéder à la Sainte Kaaba. Il dut abattre ses offrandes, se raser et se désacraliser.
   La seconde était celle d'Al Qadha. C'était la compensation de la première Omra qu'il n'avait pu compléter.
   La troisième Omra était celle qu'il accomplit en parallèle avec son pèlerinage.
   La quatrième était celle d'Al Joarana.
2. Il accomplit toutes ces Omras en venant de l'extérieur de la sainte ville et non de l'intérieur.
3. On ne rapporta pas qu'il eut accompli plus d'une Omra en une année.
4. Toutes ses Omras étaient accomplies lors des mois du pèlerinage.
5. Il dit: "Une Omra au mois de Ramadan équivaut à un pèlerinage".

---

[28] - Zad Al Maad (2/86).

B- Sa guidée en pèlerinage[29]:

1. Quand le Hajj (pèlerinage) fut prescrit, il se hâta de l'accomplir sans tarder. Il n'accomplit qu'un seul pèlerinage selon la modalité du Qiran (Hajj et Omra sans pause).
2. Il entama les rites après la prière d'Al Dhohr et dit la Talbiya (réponse à l'appel): "Je réponds, Seigneur, à Ton Appel pour le Hajj, je réponds à Ton appel, Tu n'as point d'associé, je réponds à Ton appel, à Toi la louange, la bénédiction et la royauté, Tu n'as point d'associé"(M). Il éleva la voix avec la Talbiya jusqu'à ce que ses compagnons l'eurent entendu. Il leur ordonna d'élever la voix avec la Talbiya conformément à l'ordre divin. Il répéta la même Talbiya. Mais bien que certains gens modifiaient la formule de la Talbiya, il ne désapprouvait pas leur action.
3. Il donna à ses compagnons le choix entre trois modalités de sacralisation (Ihram). Il les appela à l'approche de Mekka de transformer le Hajj en Qiran en une simple Omra pour celui qui n'avait pas apporté d'offrande.
4. Il faisait le Hajj sur sa monture et ne s'offrait ni civière ni palanquin. Sa provision et ses bagages étaient avec lui.

---

[29] -Zaad Al Maad (2/96)

A son arrivée à Mekka, il ordonna à celui qui n'avait pas d'offrande de transformer son pèlerinage en Omra et de se désacraliser et à celui qui avait apporté les offrandes de garder son Ihram (sacralisation). Il descendit ensuite à Dhi Touwa et y passa la nuit quatre jours avant le mois de Dhou Al Hajja. Il y accomplit la prière de l'Aube, prit un bain rituel et entra à Mekka de jour en amont empruntant le chemin de la Haute Thaniya qui surplombe Al Houjoun.

En arrivant à la Mosquée, il se dirigea vers la Kaaba sans y accomplir le Salut de la mosquée (prière). Quand il s'approcha de la Pierre Noire, il la toucha de la main sans bousculer ceux qui étaient avec lui. Il avança ensuite laissant la Sainte Demeure à sa droite. Il ne fit pas d'invocation à proximité de la porte de la Kaaba ni sous la gouttière ni de l'autre côté, ni non plus aux coins de la Demeure. Il disait: "Seigneur, accorde-nous des biens ici-bas et des biens dans l'au-delà et préserve-nous du supplice du feu". Il ne désigna pas d'invocations spécifiques pour le Tawaf (circumambulations autour de la Kaaba).

Il marchait très vite lors des trois premiers tours et rapprochait entre ses pas. Il se découvrit l'une des épaules tout en plaçant l'extrémité de son vêtement sur l'autre épaule.

Chaque fois qu'il côtoyait la Pierre noire, il la montrait ou la touchait avec sa canne disant:" Allah est

le plus grand".

Il touchait le Coin Yéménite de la Maison d'Allah sans l'embrasser ni embrasser sa main.

Quand il acheva les tours rituels, il se plaça derrière le Maqam (station d'Abraham) et lit: "Adoptez pour lieu de prière ce lieu où Abraham se tint debout" (sourate Al Baqarah-verset 125). Il fit ensuite deux Rakaats derrière le Maqam en s'orientant vers la Kaaba. Il y récita après la Fatiha les sourates Al Ikhlas qui sont celles commençant par ;"Dis: Ô vous les infidèles" et "Dis: il est Allah unique". Après avoir achevé sa prière, il se dirigea vers la Pierre Noire et la toucha de la main.

Il se dirigea ensuite vers la monticule Assafa et récita en s'y approchant: "Assafa et Al Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah" (Al Baqarah-158). Il dit ensuite: "Je commence par ce dont Allah commença". Il monta sur la monticule jusqu'à ce qu'il fût capable de voir la Kaaba. Il s'orienta alors vers la Qibla et dit: "Il n'y a point de divinité à part Allah, sans nul associé, à Lui la royauté et à Lui la louange et il est omnipotent. Il n'y a point de divinité à part Allah Unique. Il a tenu sa promesse, accordé la victoire à son Serviteur et vaincu seul les coalisés" (D,T,N,JA). Il invoqua alors Allah et redit les mêmes propos à trois reprises.

Il descendit ensuite de la monticule Assafa en marchant en direction de la Marwa; Arrivé dans la vallée, il hâta le pas. Après avoir traversé la vallée, il

reprit sa marche -la distance marquée par deux signaux verts- puis il acheva sa traversée sur sa monture quand les gens se rassemblèrent autour de lui.

Une fois arrivé à la monticule Al Marwa, il y monta dessus, s'orienta vers la Qibla, glorifia Allah et fit la même chose que sur Assafa.

Après avoir achevé les tours du Sa'yi, il ordonna à tous ceux qui n'avaient pas d'offrandes de se désacraliser obligatoirement, qu'ils aient opté pour la modalité d'Al Qiran ou d'Al Ifrad (le Hajj uniquement sans Omra).

Il ne désacralisa pas à cause des offrandes qu'il avait apportées avec lui. Il dit: "Si j'avais à recommencer, je n'aurais pas apporté d'offrandes et j'aurais commencé par une Omra"(S).

Il implora le pardon d'Allah trois fois pour ceux qui se rasèrent le crâne et une fois pour ceux qui se coupèrent les cheveux.

Tout au long de son séjour à Mekka, il accomplit, dans sa résidence à l'extérieur de la sainte ville, la prière en abrégé jusqu'au jour de la Tarwiya,.

Le jour de la Tarwiya, avant midi, il se dirigea vers Mina en compagnie des musulmans. Ceux qui s'étaient désacralisés auparavant reprirent leur Ihram à l'endroit où ils étaient.

En arrivant à Mina, il s'y installa, y accomplit les prières d'Al Dhohr et d'Al Asr et y passa la nuit. Au

lever du soleil, il se dirigea vers Arafa. Il écoutait certains de ses compagnons qui disaient : "Allah est le plus grand" alors que d'autres répétaient la Talbiya. Il ne désapprouva personne. On lui installa une tente à Namira, sur son ordre. Namira est une localité au nord d'Arafa dont elle ne fait pas partie. Il s'y installa jusqu'à midi. Il monta alors à dos de sa chamelle Al Qaswa et alla au fond de la vallée dans le lieu dit Ourana. Il sermonna les gens alors qu'il était sur sa monture et dit son célèbre sermon dans lequel il réitéra les fondements de l'islam, rejeta les bases du Shirk (polythéisme) et de la Jahiliya (période avant l'islam). Il décréta l'interdiction des choses illicites que toutes les religions prohibent. Il décréta illicite les fondements de la Jahiliya dont l'usure. Il préconisa de bien traiter les femmes et ordonna à la nation de s'unir autour du Livre d'Allah. Il prit pour témoin Allah d'avoir informé les gens, rempli sa mission et conseillé la nation.

Après la fin du sermon, il ordonna à Bilal d'appeler à la prière qu'il dirigea en personne. Il accomplit la prière de Midi (Dhohr) en deux Rakaats dans lesquelles il récita silencieusement le Saint Coran -c'était un vendredi- avant d'appeler à la prière d'Al Asr avec un second appel ou Iqama; Il fit la prière d'Al Asr deux Rakaats en compagnie également des gens de Mekka à qui il n'ordonna pas de compléter la prière ni de ne pas accomplir les deux prières simultanément.

Après avoir achevé son office, il monta à dos de chamelle et alla s'installer à Arafa. Quand les gens crurent qu'il était à jeun, Maymouna lui envoya du lait qu'il but debout alors que les gens le regardaient. Il se plaça à la queue du Mont à proximité des rochers. Il se dirigea vers la Qibla laissant devant lui un chemin pour les passants. Il était à dos de sa chamelle. Il commença à invoquer Allah et à L'implorer jusqu'au coucher du soleil.

Il ordonna aux gens de ne pas rester au fond de la vallée de Ourana et dit: "je me suis installé ici et toute Arafa est lieu de stationnement" (M).

Il levait les mains en invoquant le Seigneur et disait; " la meilleure invocation est celle de la journée de Arafa, et la meilleure parole que j'ai dite moi et les prophètes avant moi: Il n'y a d'autre divinité qu'Allah sans associé aucun, à Lui la royauté, à Lui la louange et il est omnipotent" (S).
Après le coucher du soleil et la disparition de la couleur jaunâtre, il quitta Arafa en douceur avec Oussama Ben Zayd derrière lui sur sa monture. Il tirait la muselière de sa chamelle au point que le museau de l'animal touchait les bagages. Il disait: "Ô les gens, allez doucement, le bien n'est pas dans la hâte" (B)".

Il quitta Arafa par le chemin de Mazimayn alors qu'il y avait accédé par le chemin de Dhab. Puis il commença à avancer ni lentement ni rapidement. Quand il y avait de la place, il accélérait.

Il avançait en répétant sans cesse la Talbiya. Il s'arrêta en

cours de chemin pour uriner et faire de légères ablutions.. Il poursuivit son chemin sans faire la prière puis en arrivant à Mouzdalifa, il fit ses ablutions pour la prière, ordonna qu'on appelle à la prière. Il présida alors l'office du Maghreb avant de déposer les bagages et de faire agenouiller les chameaux. Après avoir déposé les bagages, il présida à la prière d'Al Isha sans appel à la prière mais avec l'Iqama (second appel à la prière). Il ne fit aucune autre prière entre ces deux obligations et s'endormit jusqu'au matin. Il ne fit pas non plus de prières nocturnes surérogatoires.

La nuit après la disparition de la lune, iI autorisa les faibles de sa famille d'aller à Mina avant l'aube. Il leur ordonna de ne pas lapider les Jamarats avant le lever du soleil.

A l'aube, il accomplit la prière du Fajr sans tarder avec un appel à la prière et une Iqama, puis il se dirigea vers Al Machaar Al Haram tout en disant aux gens que la totalité de Mouzdalifa est lieu de stationnement. Il s'orienta vers la Qibla et invoqua Allah jusqu'à ce que le jour se fît très clair. Il quitta alors Mouzdalifa avant le lever du soleil sur sa monture avec Al Fadhel Ben Abbas derrière lui.

En route, il ordonna à Ibn Abbas de ramasser les 7 cailloux du Jimar et se mit à les épousseter dans la paume de la main et à dire: "Avec des cailloux de cette taille, lapidez (les jamarats) et gare à l'extrémisme en religion"(N,JA).

En arrivant à la vallée de Mouhassar, il se hâta et emprunta le chemin du milieu qui donnait sur la grande

Jamara sans cesser de dire la Talbiya. A son arrivée, il commença à lancer les cailloux. Il lapida la grande Jamara à dos de sa monture après le lever du soleil, du fond de la vallée, laissant la Maison d'Allah à sa gauche et Mina à sa droite et disant " Allah est le plus grand" à chaque jet de caillou.

Il revint par la suite à Mina et sermonna les gens. Il les mit au courant de la sacralité et du mérite du Jour du sacrifice, et de la sacralité de Mekka. Il leur ordonna d'obéir à ceux qui les commandaient avec le Livre d'Allah et leur enseigna leurs rites. Il alla ensuite à l'abattoir de Mina où il égorgea de sa propre main 63 chameaux. Il les égorgea debout la patte avant gauche liée. Il ordonna à Ali de les distribuer en charité aux pauvres et d'égorger ce qui restait des cent bêtes et de n'en rien donner en guise de salaire aux bouchers.

Il dit aux gens que toute la vallée de Mina est abattoir et que toute Mekka est route et abattoir.

Quand il acheva l'abattage des bêtes, il appela le coiffeur et lui demanda de lui raser le crâne. Il commença par lui raser le côté droit puis gauche. Il donna les cheveux des deux côtés à Abou Talha et lui dit: "Partage-les entre les gens" (S).

Il invoqua Allah et lui demanda trois fois de pardonner à ceux qui se rasèrent le crâne et une fois à ceux qui se coupèrent les cheveux. Aïcha le parfuma avant de se désacraliser complètement.

Avant midi, il se dirigea vers Mekka sur sa monture. Il y effectua les tours rituels d'Al Ifadha. Il n'effectua ni d'autres circumambulations ni les tours rituels du Sa'y entre Assafa et Al Marwa. Il ne se hâta pas (rite du Ramal) lors de l'accomplissement de ce rite tout autant que lors des tours d'adieu contrairement à ce qu'il avait fait lors des circumambulations d'arrivée.

Après le Tawaf, il alla au puits de Zamzam. On lui donna un seau d'eau, il en but debout puis il revint à Mina où il passa la nuit. On divergea sur le lieu où il accomplit la prière de midi ce jour-là. Ibn Omar rapporta qu'il l'accomplit à Mina alors que Jaber et Aïcha dirent qu'il l'effectua à Mekka.

Le matin, il attendit midi avant de se diriger à pied de son lieu de résidence vers la zone des Jamarats. Il commença par la petite stèle située au-delà de la mosquée Al khif. Il la lapida avec sept cailloux tout en disant à chaque jet: "Allah est le plus grand".

Il avança par la suite un peu loin des gens, s'orienta vers la Qibla en élevant la voix et invoqua longuement Allah le temps de lire la sourate Al Baqarah.

Il se dirigea ensuite vers la stèle intermédiaire et la lapida, s'éloigna un peu vers la gauche, s'orienta vers la Qibla et invoqua Allah aussi longtemps que lors de sa première invocation.

Il alla enfin à la troisième stèle à savoir celle d'Al Aqaba au

fond de la vallée de sorte que la Kaaba soit à sa gauche et Mina à sa droite. Il la lapida aussi avec sept cailloux. Après avoir achevé la lapidation, il quitta les lieux sans s'y arrêter.

Il était fort probable qu'il avait lapidé les stèles avant d'accomplir la prière de Midi. Il revint à sa résidence et pria. Il autorisa son oncle Al Abbas à passer la nuit à Mekka pour donner à boire aux pèlerins.

Il ne se hâta pas en deux jours à Mina mais il passa une journée supplémentaire et compléta la lapidation des trois jours du Tachriq. Il partit ensuite l'après-midi vers Al Mouhassab où il effectua les prières d'Al Dhohr, d'Al Asr, d'Al Maghreb et d'Al Isha. Il s'endormit un peu puis alla à Mekka où il fit les tours rituels d'adieu avant l'aube. Il ne se hâta pas lors des trois premières circumambulations. Il autorisa Safia qui eut ses menstrues de ne pas accomplir les tours d'adieu.

Il permit à Aïcha cette nuit de faire une Omra avec son frère Abderrahman à partir du lieu dit Attan'im et ce, en vue de la réconforter. Après que Aïcha eut achevé sa Omra, il appela les gens à partir.

12-Guidée du Prophète (ﷺ) concernant les présents, les sacrifices et les Aqiqa[30]

A- Sa guidée concernant les présents:

1. Il donna en guise de présent des brebis, des agneaux et des chameaux. Il offrit en cadeau pour ses femmes des vaches. Il offrait des cadeaux dans son lieu de résidence, au cours de son pèlerinage et de sa Omra.
2. Il avait pour tradition d'attacher un collier au cou des agneaux dépêchés en offrandes sans les marquer. Quand il envoyait des offrandes tout en restant chez lui, rien de ce qui lui était licite de ces bêtes ne devenait illicite pour lui.
3. Quand il offrait des chameaux à la Sainte Mosquée, il leur attachait des colliers au cou et les marquait. Il blessait légèrement le flanc droit de la bosse des animaux de façon à les faire saigner.
4. Quand il envoyait des offrandes à Mekka, il demandait à son messager d'égorger les bêtes si nécessaire puis les enduire de sang leurs colliers et de placer ces colliers sur le flanc de la bosse de l'animal égorgé. Il lui interdisait, à lui, ainsi qu'à ses compagnons, d'en manger et lui ordonnait de distribuer la viande aux nécessiteux.
5. Il demandait à ses compagnons de contribuer à la même offrande: le chameau pour sept personnes tout autant

[30] -Zad Al Maad (2/285)

que la vache.

6. Il autorisait au conducteur des offrandes de les monter selon les convenances tant qu'il n'avait pas d'autre monture.
7. Il recommandait d'égorger les chameaux en les gardant debout, la patte avant gauche attachée. Il mentionnait le nom d'Allah en les égorgeant et disait "Allah est le plus grand".
8. Il égorgeait de ses propres mains ses offrandes et il se peut qu'il délègue quelqu'un pour s'en charger.
9. Quand il égorgeait un mouton, il posait le pied sur son cou, cite le nom de Dieu, disant "Allah est le plus grand" puis il l'égorge.
10. Il permit à sa nation de manger de ses offrandes et de ses bêtes immolées et d'en faire leurs provisions.
11. Il lui arrivait de distribuer la viande des offrandes aux gens ou de dire: "Quiconque en veut, qu'il en découpe!"
12. Il avait pour coutume d'égorger l'offrande de la Omra à Al Marwa et l'offrande du Qiran à Mina.

Il n'égorgeait jamais son offrande qu'après s'être désacralisé. Il l'égorgeait toujours après le lever du soleil et après avoir lapidé les Jamarats. Il n'autorisait jamais l'immolation des offrandes avant le lever du soleil.

B- Sa guidée concernant les sacrifices[31]:

1. Il ne manquait jamais de faire des sacrifices (Odhia). Il sacrifiait deux moutons qu'il immolait après la prière de l'Aïd. Il disait à ce propos; "Tous les jours du Tachriq sont consacrés à l'immolation"(AH).
2. Il informa que celui qui égorgeait son sacrifice avant la prière, aura manqué le rite et n'aura offert que de la viande à sa famille"(S).
3. Il ordonna d'immoler des ovins de plus de 6 mois, des chameaux de cinq ans et des bovins ayant entamé leur troisième année.
4. Il avait pour tradition de choisir une belle bête à sacrifier, qui soit exempte de tous les défauts. Il interdisait d'immoler la bête dont l'oreille était coupée, la corné cassée, l'aveugle, la boiteuse, la maigre et celle qui était fracturée. Il ordonna de s'assurer du bon état des oreilles et des yeux.
5. Il ordonna à celui qui avait l'intention de sacrifier, de ne rien prendre de ses cheveux et de sa barbe au cours des dix premiers jours de Dhi Al Hajja.
6. Il avait pour tradition d'immoler son sacrifice dans le lieu de prière en dehors de la cité (Al Mousalla).
7. Il considérait qu'une seule brebis suffisait en tant que sacrifice pour une personne et pour tous les membres de la même famille, quel que soit leur nombre.

---

[31] -Zad Al Maad (2/289)

C- Sa guidée concernant Al Aqiqa[32]:

1. On rapporta le Hadith authentique: "Chaque enfant est tributaire de sa Aqiqa (offrande) qu'on immole pour lui au septième jour de sa naissance. On lui rase le crâne et on lui désigne un nom"(D, T, N).
2. Il dit aussi: "Pour le garçon deux brebis et pour la fille une brebis"(D, N).

[32] -Zad Al Maad (2/296)

13- Guidée du Prophète(ﷺ) en ventes, achats et transactions[33]

1. Il vendait et achetait mais il achetait plus qu'il ne vendait. Il louait, donnait par procuration et acceptait d'être mandataire mais il mandatait plus qu'il ne se faisait mandater.

2. Il acheta et paya comptant et par crédit. Il préempta et accepta la préemption. Il s'endetta avec ou sans gage et fit des emprunts.

3. Il fit des présents et en demanda à ses compagnons. Il accepta les présents et récompensa pour ces cadeaux. Quand il n'en voulait pas, il s'excusa auprès de ceux qui les offrirent. Les rois lui faisaient des cadeaux qu'il acceptait et qu'il partageait entre ses compagnons.

4. Il faisait preuve du meilleur comportement. Quand il empruntait quelque chose, il rendait une meilleure chose tout en invoquant Allah de bénir la famille et les biens du créancier. Il emprunta une fois un chameau. Son propriétaire vint un jour demander son bien et s'adressa durement au Prophète (ﷺ). Ses compagnons se mirent en colère contre lui mais le Messager d'Allah leur dit: "laissez-le, l'ayant droit a droit de parler"(S).

5. Son indulgence grandissait à mesure que grandissaient la sottise et la rudesse des autres. Il ordonnait à celui qui se

[33] -Zad Al Maad (1/154)

mettait en colère de faire apaiser la braise de sa colère en faisant les ablutions, de s'asseoir s'il était debout et de se réfugier auprès d'Allah contre Satan.

6. Il ne méprisait personne mais faisait preuve de modestie à ses compagnons et saluait les jeunes et les vieux.
7. Il plaisantait mais ne disait que la vérité. Il lui arrivait de circonvenir certaines gens et de dissimuler son intention mais sa parole était toujours véridique.
8. Il participait à des courses à pied, réparait ses souliers, accrochait en personne ses vêtements, rapiéçait son seau, allaitait sa brebis, épouillait son habit, servait sa famille, vaquait à ses propres occupations et transportait les briques avec ses compagnons pour bâtir la mosquée.
9. Il était toujours de bonne humeur et à l'aise.
10. Si on lui donne le choix entre deux choses, il choisit toujours la chose la plus simple tant qu'il ne s'agit pas d'un interdit.
11. Il ne prenait jamais parti pour soi tant que les interdits d'Allah n'étaient pas violés mais si les interdits divins étaient violés, sa colère n'avait pas de limite.
12. Il conseillait les gens et il leur demandait conseil. Il rendait visite aux malades, assistaient aux funérailles, répondaient aux invitations et vaquaient en personne aux préoccupations des veuves, des pauvres et des faibles.

13. Il invoquait Allah pour ceux qui voulaient lui plaire en leur faisant des présents agréables. Il disait: "Si quelqu'un à qui on a fait du bien dit à l'auteur de ce bien: "Qu'Allah te récompense", il l'aura vivement remercié" (T).

14-Guide du Prophète (ﷺ) en mariage et en fréquentation intime[34]

1. On rapporta avec certitude que le Prophète (ﷺ) dit: "On me fit aimer de votre vie ici-bas: les femmes et le parfum et on me fit trouver consolation dans la prière"(N). Il dit aussi: "Ô jeunes, que celui qui a les moyens se marie" (S). Il dit également: "Epousez la femme affectueuse et féconde" (D).
2. Il avait de bonnes relations avec ses femmes qu'il traitait bien. Il disait: "Le meilleur d'entre vous est le meilleur avec ses femmes et je suis le meilleur d'entre vous avec mes femmes" (T, JA) .
3. Si l'une d'entre elles aimait quelque chose de licite, il l'approuvait. Il envoyait à sa femme Aïcha les filles des Ansars pour jouer avec elle. Quand elle buvait d'un verre, il plaçait sa bouche sur l'endroit d'où elle but et en buvait. Il s'adossait sur ses genoux et y récitait le Saint Coran. Il lui demandait parfois d'attacher son pagne alors qu'elle avait ses menstrues puis la contactait.
4. Après la prière d'Al Asr, il faisait le tour de ses femmes, s'asseyait avec elles et demandait de leurs nouvelles. Le soir, il allait chez celle dont c'était le tour et passait la nuit avec elle.
5. Il partageait entre elles équitablement le logement,

---

34 -Zad Al Maad (1/145)

l'hébergement et les dépenses. Il lui arrivait de toucher l'une d'entre elles en présence des autres[35].

6. Il avait des rapports avec ses femmes indistinctement à la fin ou au début du soir. Quand il copulait au début du soir, il se peut qu'il prenne son bain rituel et s'endorme ou qu'il fasse les ablutions et se couche. Il avait la force de trente hommes en copulation et en d'autres choses. Il disait: "Maudit soit celui qui possède sa femme par son anus"(D). Il disait aussi: "Si l'un d'entre vous voulant avoir des rapports avec sa femme, disait: Seigneur, évite-nous le diable et évite au diable ce que Tu nous as donné, et si un enfant leur est destiné à cette occasion, le diable ne pourra point lui nuire"(S).
7. Il dit aussi: "Si l'un d'entre vous épousait ou s'appropriait une servante ou une monture, qu'il la prenne par le toupet, demande à Allah de la bénir, cite le nom d'Allah et dise; Seigneur, je Te demande son bien et le bien pour lequel elle est prédisposée, et je me réfugie auprès de Toi contre son mal et le mal pour lequel elle est prédisposée" (D,JA).
8. Il disait à celui qui se mariait: "Qu'Allah te bénisse et la bénisse et réunit entre vous pour le bien" (D, T, JA).
9. Quand il voulait partir en voyage, il tirait au sort entre ses femmes, sortait avec celle qui était désignée et ne faisait rien pour les autres.

---

[35] - Zad Al Maad (1/149)

10. Il n'avait pas pour tradition de trop s'occuper des demeures et de bien les construite, les élever, les décorer et les élargir.

11. Il contracta le divorce et se rétracta, il fit serment une fois de se priver temporairement pour un mois de ses femmes mais il ne fit jamais de Dhihar (dire que sa femme lui est interdite comme si c'était sa mère).

15- Guide du Prophète (ﷺ) en nourriture et en boissons[36]

A- Sa guidée en nourriture :

1. Il ne refusait rien de disponible et ne recherchait rien qui ne soit pas à sa portée. Il mangeait toutes les bonnes chose qu'on lui présentait à part ce qu'il n'aimait pas. Alors, il le délaissait sans l'interdire. Il ne s'obligeait pas à manger ce qui ne lui plaisait pas. Il ne critiquait aucune nourriture. Si elle lui plaisait, il en mangeait, sinon il la délaissait. Il ne mangeait pas le lézard de désert (Dhab) dont il n'avait pas l'habitude.
2. Il mangeait ce qui était disponible et s'il n'a rien à manger, il patiente au point de mettre sur son ventre une pierre qu'il y attachait de faim. On voyait le croissant lunaire une fois, deux fois et trois fois sans qu'aucun feu ne soit allumé chez lui (pour faire la cuisine).
3. Il n'avait pas pour coutume de s'astreindre à une seule nourriture.
4. Il mangeait les douceurs et le miel qu'il aimait. Il mangeait le chameau, la viande d'ovin, le poulet, l'outarde, l'âne sauvage, le lapin, les poissons, les fruits de mer, la viande grillée, les blettes, les dattes, le pain à la viande, le pain à l'huile, la courgette aux blettes, la courge cuite qu'il aimait, la viande salée et desséchée et

[36] (Zad Al Maad (1/142 , 2/362)

les dattes au beurre.
5. Il aimait la viande et préférait l'avant-bras et le cou de la brebis.
6. Il mangeait les fruits du pays et ne s'en privait pas.
7. On lui servait à manger sur un couvert mis par terre.
8. Il ordonnait de manger de la main droite et interdisait de manger de la main gauche. Il disait: "Le diable mange de la main gauche et boit de la main gauche" (M).
9. Il mangeait avec ses trois doigts et les léchait après avoir terminé.
10. Il ne mangeait pas accoudé. Cette position est de trois sortes: s'accouder sur le flanc, s'asseoir en tailleur, les jambes croisées et s'accouder sur l'une des mains et manger avec l'autre. Or ces trois positions sont désapprouvées. Le messager d'Allah, paix et salut d'Allah sur lui, mangeait assis sur les fesses, les jambes dressées et disait: "Je m'assieds comme s'assied le serviteur et je mange comme il mange".
11. Quand il mettait la main à la nourriture, il disait: "Au nom d'Allah". Il ordonnait à celui qui mangeait de mentionner le nom d'Allah, Il dit: "Quiconque mange, qu'il mentionne le nom d'Allah et s'il oublie de le citer au début, qu'il dise: Au nom d'Allah au début et à la fin" (T).
12. Il disait aussi: "La nourriture devient licite pour Satan si l'on ne mentionne pas dessus le nom d'Allah"(M).
13. Il parlait en mangeant et demandait à maintes reprises à ses invités d'en manger comme c'est la coutume des gens

généreux.

14. Quand il finissait de manger, il disait: "Loué soit Allah d'une nombreuse louange, bonne et bénie, sans en être insatisfait, et sans s'en priver, Seigneur Dieu" (B).
15. Quand il mangeait chez des gens, il ne partait pas sans invoquer Allah en leur faveur. Il disait: "Puissent le jeûneurs rompre leur jeûne chez vous, les pieux manger de votre nourriture et les anges implorer pour vous le pardon d'Allah! (D)"
16. Il implorait Allah pour ses invités parmi les pauvres et les remerciait.
17. Il ne dédaignait manger avec personne, jeune ou vieux, libre ou esclave, bédouin ou Mouhajir (immigré).
18. Quand on lui donnait à manger alors qu'il était à jeun, il disait: " Je suis à jeun (S)". Il ordonna à celui à qui on donnait à manger alors qu'il était à jeun d'invoquer Allah en faveur de son hôte, et s'il n'était pas à jeun d'en manger.
19. Quand on l'invitait à manger et que quelqu'un le suivait, il en informait l'hôte et lui disait: "Celui-ci nous a suivi, si tu veux, tu peux lui autoriser de nous accompagner, sinon, il pourra revenir"(B).
20. Il ordonna à ceux qui se plaignaient de ne pas manger à leur faim, de manger ensemble, de ne pas manger chacun à part et de mentionner le nom d'Allah sur leur nourriture afin qu'Allah la bénisse.
21. Il dit : "L'homme ne remplit de récipient pire que son estomac car quelques bouchées suffisent pour le

maintenir en vie. S'il doit absolument le remplir, qu'il laisse alors le tiers de son estomac pour sa nourriture, un tiers pour sa boisson et un tiers vide pour sa respiration"(T, JA).

22. Il entra un soir chez lui et chercha à manger mais il ne trouva rien; il dit alors; " Seigneur, nourris celui qui me nourrit et donne à boire à celui me donne à boire"(M).

B- Sa guidée pour les boissons[37]:

1. Sa guidée concernant les boissons était exemplaire et aidait à préserver la santé. Il préférait les boissons sucrées et fraîches. Il buvait le lait parfois pur et parfois mélangé avec de l'eau et disait: "Seigneur, bénis-le pour nous et donne-nous en encore car rien à part le lait ne se substitue à la nourriture et à la boisson "(T).
2. Il n'avait pas pour tradition de boire en mangeant. On lui préparait le soir une infusion de dattes (Nabidh) qu'il buvait le lendemain, deux jours après ou le troisième jour jusqu'à l'après-midi. S'il en reste, il donne le jus à boire au serviteur ou le répand par terre de peur qu'il ne soit enivrant".
3. Il avait l'habitude de boire assis. Il interdisait de boire debout mais il but une fois debout. On dit qu'il avait une excuse et on dit aussi que c'était une abrogation de son ordre. On dit également que les deux comportements sont permis.

---

[37] -Zad al Maad (2/366) , (4/209)

4. Il respirait trois fois en buvant et disait: "C'est plus désaltérant, plus salubre et plus pur"(M). Il éloignait la bouche du verre et respirait loin du récipient. Il disait: "Si l'un d'entre vous boit, qu'il ne respire pas dans le verre et qu'il éloigne le verre de sa bouche"(T, JA). Il interdisait de boire de la brèche du verre et de l'orifice du récipient.
5. Il mentionnait le nom d'Allah quand il buvait et louait Allah quand il terminait de boire. Il disait; "Allah agrée le serviteur pour avoir pris un repas et L'avoir loué pour ce repas et pour avoir bu une boisson et L'avoir loué pour cette boisson" (M).
6. On lui donnait de l'eau douce à boire.
7. Quand il buvait, il donnait à boire après lui à celui qui était à sa droite même si celui qui était à sa gauche était plus âgé.
8. Il ordonnait de couvrir le récipient et de bien fermer son ouverture ou bien de placer dessus, ne serait-ce qu'une baguette et de mentionner alors le nom d'Allah.

16- Guidée du Prophète (ﷺ) en prédication[38]

1. Il appelait à Allah de jour et de nuit, en secret et en public. Il resta à Mekka trois ans appelant à Allah en cachette. Quand le verset: "Expose donc clairement ce qu'on t'a commandé" (Al Hijr-94) fut révélé, il annonça tout haut le message divin, faisant fi de tous les détracteurs. Il appela à la foi les jeunes et les vieux, les gens libres et les esclaves, les mâles et les femelles; les Djins et les êtres humains.
2. Quand le supplice qu'enduraient les adeptes de la nouvelle religion s'intensifia, il leur ordonna d'immigrer en Abyssinie (Ethiopie).
3. Il est allé une fois à Taïf dans l'espoir que ses habitants le soutiendraient. Il les appela à Allah mais personne ne le soutint. Au contraire, ils l'agressèrent et lui nuirent plus que ne le fit sa propre tribu. Ils l'obligèrent à revenir à Mekka qu'il ne put entrer que sous la protection de Moutim Ibn Adi.
4. Il passa dix ans à appeler à Allah en public. Il assistait aux saisons du pèlerinage chaque année et suivait les pèlerins jusque dans leurs lieux de résidence. Il fréquentait les souks d'Okaz, de Majinna et de Dhi Majaz et cherchait à voir les gens tribu par tribu.
5. Il rencontra à Al Aqaba un groupe de la tribu d'Al Khazraj. Il les appela à l'islam. Ils embrassèrent tous la

[38] - Zad Al Maad (3/11, 44).

religion islamique; A leur retour chez eux, ils appelèrent leurs concitoyens à la foi. La religion se propagea dans la cité au point qu'il n'y eut plus de maison où il n'y ait quelqu'un qui n'ait embrassé la nouvelle confession.

6. L'année d'après, douze hommes d'entre eux vinrent au pèlerinage. Il leur donna rendez-vous à Al Aqaba. Là, ils firent allégeance de lui obéir, de financer la cause de l'islam, d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable, de soutenir la religion face à tous les détracteurs, de le protéger et de le défendre comme ils protégeaient leurs propres personnes, leurs femmes et leurs enfants, en contrepartie du paradis. Les nouveaux musulmans retournèrent à Al Madina. Le messager d'Allah, paix et salut d'Allah sur lui, envoya avec eux Ibn Oum Maktoum et Mosaab ben Omayr pour leur apprendre le Saint Coran et à appeler à Allah. Un grand nombre des citoyens d'Al Madina embrassèrent l'islam grâce à eux dont Osayd Ben Hadhayr et Saad Ben Mouadh.
7. Il ordonna ensuite aux gens d'immigrer à Al Madina, ce que les gens firent avant de les suivre en compagnie d'Abou Bakr.
8. Il fraternisa entre les Mouhajirs (immigrés) et les Ansars.

A- Sa guidée en paix, réconciliation et traitement des messagers[39]:

1. Il fut attesté que le Prophète dit: "La garantie des

[39] -Zad Al Maad (3/112)

musulmans vaut pour tous. Elle est prise en charge par le moindre d'entre eux"(S). Il dit aussi: "Quiconque passe un traité avec des gens, qu'il n'abroge en rien le traité, pour le bien ou pour le pire, jusqu'à la fin du délai fixé, sinon qu'il dénonce le pacte d'une façon franche et loyale". (D,T)

2. Il dit: "Je désavoue quiconque donne des garanties à quelqu'un sur sa vie puis le tue"(JA).
3. Quand les deux messagers de Mousaylama vinrent le voir et dirent ce qu'ils avaient dit, il leur dit: "Si l'habitude n'était pas de tuer les messagers, je vous aurai coupé la tête" (D).
4. Il ne gardait pas le messager qui embrassait l'islam auprès de lui, mais le renvoyait.
5. Si ses ennemis contractaient un pacte avec l'un de ses partisans sans son consentement, il agréait le pacte.
6. Il signa un traité de paix de dix ans avec Quraych prévoyant de remettre les musulmans qui le rejoignaient et de ne pas rendre ceux qui venaient du clan musulman. Mais Allah abrogea ce pacte concernant les femmes et décréta de les éprouver. Si elles s'avéraient croyantes, il ne fallait pas les rendre aux mécréants.
7. Il ordonna de donner à celui dont la femme renia sa foi en contre partie de la dote qu'il avait donnée à sa femme la dote de l'immigrée devant être restituée aux mécréants.

8. Il n'empêchait pas les mécréants de reprendre les hommes qui les rejoignaient mais il ne contraignait pas le nouveau converti à les rejoindre. Et si ce dernier avait tué l'un des mécréants ou leur avait pris des biens, il ne lui demandait pas de leur restituer ce qui lui en restait et ne donnait pas de garantie pour ces biens.
9. Il passa avec les gens de Khaybar après les avoir battu, un pacte exigeant d'eux de quitter la région prenant avec eux les
10. charges de leurs montures à part l'or, l'argent et les armes.
11. Il conclut avec eux une paix leur donnant le droit de garder leurs terres agricoles en contre partie de la moitié des récoltes de ces terres pour les Musulmans, tout en ayant le choix à l'avenir de les laisser ou non dans leurs terres. Il envoyait chaque année un délégué pour évaluer les récoltes et garantir aux musulmans leurs droits, et leur laissait leur dû.

B- Sa guidée pour appeler les rois à l'islam et leur envoyer des messagers et des messages[40]:

1. En revenant de Houdaybia, il écrivit aux rois de la région et leur envoya des messagers. Il écrivit à l'empereur de Byzance et lui envoya ensuite un émissaire. Ce dernier faillit embrasser l'islam mais se rétracta.

---

[40] -Zad Al Maad (3/141)

2. Il envoya un messager à Négus d'Abyssinie qui embrassa l'islam.
3. Il envoya Abou Moussa Al Achari et Mouadh Ben Jabel au Yémen. La plupart de ses habitants devinrent musulmans volontairement et sans guerre.

C- Sa guidée sur la manière de traiter les hypocrites[41]:

1. Il acceptait leur apparence et confiait leur pensée intime à Allah. Il les confrontait avec les arguments qui les accablaient, les délaissaient parfois, les rudoyait d'autres fois et s'adressait à eux avec grande éloquence.
2. Il refusait de les tuer dans l'espoir de les rallier à la cause de l'islam et disait: "Les gens ne diront pas que Mohamed tuait ses compagnons"(S).

[41] -Zad Al Maad (3/143)

17- Guidée du Prophète (ﷺ) en invocations[42]

Il mentionnait plus que tout autre le nom d'Allah le Très sublime. Tout ce qu'il disait était une sorte de rappel d'Allah. Ses ordres, ses interdictions et les législations qu'il décrétait à la nation étaient une forme de rappel d'Allah. Son silence était sa manière de citer Allah en son fort intérieur. Le rappel d'Allah accompagnait son souffle et affectait toutes ses positions: debout, assis, allongé sur l'un des côtés, en marche, à dos de monture, en voyage, et en zone sédentaire.

A- Sa guidée en invocations du matin et du soir:

1. Le matin, il disait: "Nous parvenons au matin sur la nature de l'islam, le mot de fidélité, la religion de Mohamed, paix et salut d'Allah sur lui et sur la confession de notre père Abraham, le modèle même de droiture, qui fut musulman et n'était point parmi les associateurs (AH)". Il disait aussi: "Seigneur, grâce à Toi, nous parvenons au matin et grâce à Toi, nous parvenons au soir, grâce à Toi, nous vivons et grâce à Toi nous mourons et à Toi appartient la résurrection" (D,T, JA). Il disait aussi: "Quiconque parvient au matin, qu'il dise: Nous sommes au matin, la royauté est à Allah , Seigneur de l'univers. Seigneur, nous Te demandons le bienfait de cette journée, sa conquête, sa victoire, sa lumière, sa bénédiction et sa guidée; et nous nous réfugions auprès

[42] -Zad Al Maad (2/332)

de Toi contre ses méfaits et les maux qui viendront après elle. Puis quand le soir arrive, qu'il dise la même chose" (D).

2. Il dit aussi: "La meilleure parole pour demander pardon de ses péchés est que le serviteur dise: "Grand Dieu, Tu es mon Seigneur, il n' y a de dieu que Toi, Tu m'a créé et je suis ton serviteur, je suis soumis à ton pacte et à ta promesse tant que possible, je me réfugie auprès de toi contre le mal que j'ai commis, je reconnais les bienfaits dont Tu m'a comblés, je reconnais aussi mon péché, pardonne-moi car nul autre que Toi absout les péchés". Quiconque dit cela le matin tout en étant convaincu de ce qu'il dit et qu'il meure ce jour-là, entrera au paradis, et quiconque dit cela le soir tout en étant convaincu de ce qu'il dit, entrera au paradis" (B).
3. Il dit aussi: "Quiconque dit le matin: Il n'y a de dieu que Dieu Unique, sans associé aucun, à Lui la royauté et la louange et il est omnipotent", cent fois par jour aura une récompense équivalant à l'affranchissement de dix esclaves, il lui sera prescrit cent mérites et cent de ses méfaits seront effacés, cette parole lui sera une protection contre le diable, du matin au soir, et personne n'aura fait de meilleure chose que lui à part celui qui aura dit plus que lui"(S).
4. Il invoquait Allah de la sorte le matin et le soir : "Seigneur, je Te sollicite la force dans la vie ici-bas et dans l'au-delà, Seigneur, je Te sollicite la grâce et la force en ma religion, ma vie, ma famille et mes biens,

Seigneur, protège-moi de devant, de derrière, à ma droite, ma gauche, au dessus de moi et je me réfugie auprès de Ta grandeur à ce que je sois assassiné par dessous de moi"(D,JA).

5. Il dit également: "Tout serviteur qui dise trois fois matin et soir : Au nom d'Allah grâce auquel rien ne peut plus nuire grâce à son nom sur terre et dans le ciel, c'est Lui l'Audient et l'Omniscient, rien ne lui fera plus mal" (D,T, JA).
6. Abou Bakr lui dit : Enseigne-moi ce que je dis le matin et le soir. Il lui dit; Dis: "Seigneur, Créateur des cieux et de la terre, détenteur de la science de l'invisible et du témoignage, Seigneur, Roi et Possesseur de toute chose, je témoigne qu'il n'y a de dieu que Toi, je me réfugie auprès de Toi contre le diable et sa mécréance et que je commette un méfait contre moi-même ou que je le provoque pour un quelconque musulman". Il lui dit: Dis cela le matin, le soir et quand tu t'allonges dans ton lit" (D,T).

B- Sa guidée en invocations à dire en sortant de la maison[43]:

1. Quand il sortait de chez lui, il disait:"Au nom d'Allah, je compte sur Allah, Seigneur, je me réfugie auprès de Toi que je ne m'égare ou que j'égare les gens, que je me trompe ou que je fasse tromper les gens, que je sois injuste envers moi-même ou envers les autres, que je ne me comporte pas bien ou que l'on se comporte pas bien

[43] -Zad Al Maad (2/235)

envers moi" (T, N, JA).

2. Il dit: " Quiconque dit en sortant de chez soi: "Au nom d'Allah, je compte sur Allah, il n'y a de puissance ni de force que grâce à Allah", On lui dit alors; Tu es bien guidé, tu es pris en charge, tu es protégé et le diable le délaisse" (D, T).
3. Quand il sortait pour la prière de l'Aube, il disait: "Seigneur, place dans mon coeur une lumière, place dans langue une lumière, place dans ma ouie une lumière, place dans ma vue une lumière, place derrière moi une lumière, devant moi une lumière, place au dessus de moi une lumière et place au dessous de moi une lumière. Seigneur, accorde-moi une lumière grandiose" (S).
4. Il dit: "Quand l'homme entre chez lui, qu'il dise: "Seigneur, je Te sollicite une meilleure entrée et une meilleure sortie, au nom d'Allah, nous entrons et sur Allah, nous comptons", puis qu'il salue sa femme" (D).

C- Sa guidée en invocations à dire en entrant et en sortant de la mosquée[44]:

1. Quand il entrait dans la mosquée, il disait: "Je me réfugie auprès d'Allah, le Très Grand, auprès de Sa noble face et de son pouvoir ancien contre Satan le maudit, il commenta: S'il dit cela, le diable dira: Il est désormais protégé de moi tout au long de la journée" (D).
2. Il dit: "Quiconque d'entre vous entre à la mosquée, qu'il

---

[44] - Zad Al Maad (2/3336)

salue le Prophète, paix et salut d'Allah sur lui, et qu'il dise: Seigneur, ouvre-moi les portes de Ta miséricorde, et s'il sort, qu'il dise: Seigneur, je Te sollicite Ta faveur" (D,T).

D- Sa guidée à la vue de la nouvelle lune[45]:

Quand il voyait le croissant lunaire, il disait: "Seigneur, fais que sa parution nous apporte la paix et la foi, la sécurité et l'islam, Allah est mon Seigneur et ton Seigneur" (T).

E- Sa guidée en invocations à dire quand on éternue et qu'on baille[46]:

1. Il fut attesté que le Prophète, paix et salut d'Allah sur lui dit; "Allah aime l'éternuement et déteste le bâillement. Quiconque éternue et loue Allah, il est de son droit pour tout musulman qui l'entende de lui dire: Qu'Allah te bénisse. Quant au bâillement, il est de Satan, quiconque baille, qu'il se retienne tant que possible, car quand il baille, le diable se moque de lui" (B).
2. Quand il éternuait, il posait sa main ou son habit sur la bouche mettant en sourdine le bruit de son éternuement. (D, T)
3. Quand il éternuait et qu'on lui disait: "Qu'Allah te bénisse", il répondait: "qu'Allah nous bénisse et vous bénisse et nous pardonne et vous pardonne".
4. Il dit aussi: "Quiconque éternue, qu'il dise: Loué soit

---

[45] -Zaad Al Maad (2/261)

[46] -Zaad Al Maad (2/371, 397)

Allah, et que son frère ou son compagnon lui dise: qu'Allah te bénisse, si on lui dit : qu'Allah te bénisse, qu'il réponde: qu'Allah vous guide et améliore votre condition" (T).

5. Il dit aussi: "Si l'un d'entre vous éternue et loue Allah, bénissez-le, mais s'il ne loue pas Allah, ne le bénissez pas" (M). Quand celui qui éternuait le faisait trois fois, il ne le bénissait pas et disait; "C'est un homme enrhumé" (M).
6. Il fut attesté aussi que: " Les Juifs éternuait auprès de lui dans l'espoir qu'il leur dise : Qu'Allah vous bénisse, mais il leur disait plutôt: qu'Allah vous guide et améliore votre condition" (T).

F- Sa guidée sur ce qu'on dit en voyant un homme affligé[47]:

Il dit: "Quiconque voit un homme affligé par un malheur et dit: Louange à Allah qui m'a évité ce malheur dont il t'a éprouvé et m'a privilégié sur nombre de ses créatures, ce malheur quoi qu'il soit ne l'affligera point, " (D, T).

G- Sa guidée en entendant le braiement de l'âne et le cocorico du coq [48]:

Il ordonna à sa nation de se réfugier auprès d'Allah contre Satan le maudit en entendant le braiement de l'âne et d'implorer la faveur d'Allah en entendant le chant du coq. (S)

---

47 -Zaad Al Maad (2/417)
48 -Zaad Al Maad (2/426)

H- Sa guidée sur ce que dit celui qui est pris de colère[49]:

Il ordonna à celui qui est pris de colère de faire les ablutions, de s'asseoir s'il est debout et de se coucher s'il est assis et de se réfugier auprès d'Allah contre le diable maudit.

[49] -Zaad Al Maad (2/423)

18- Guidée du Prophète (ﷺ) sur l'appel à la prière et ses invocations[50]

1. Il décréta l'appel à la prière avec ou sans allongement de la voix et décréta le second appel avec ou sans répétition des termes de l'appel mais il ne dit jamais l'expression "l'heure de la prière est venue".
2. Il demanda à sa nation de répéter ce que dit le muezzin à part quand il dit " Venez vite à la prière, venez vite au succès", il fut attesté de dire alors "Il n'y a de pouvoir et de force qu'en Allah".
3. Il informa que quiconque dise en entendant l'appel à la prière :"Et moi j'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Mohamed est le messager d'Allah, j'ai agréé Allah comme Seigneur, l'islam comme religion et Mohamed comme messager", aura ses péchés absous. (M).
4. Il décréta pour l'auditeur de dire la formule de salut sur le Prophète, paix et salut d'Allah sur lui, et de dire ensuite: "Seigneur Dieu, maître de cet appel parfait et de cette prière annoncée à son heure, donne à Mohamed le moyen qui le rapproche de Toi, ainsi que la distinction dans le bien et fais-le ressusciter à la place louable que tu lui as promise" (B).
5. Il informa que l'invocation entre l'appel à la prière et le second appel (Iqama) est exaucée.

---

[50] -Zaad Al Maad (2/355)

19- Guidée du Prophète (ﷺ) sur ses invocations au mois de Dhi Al Hajja[51]

Il invoquait beaucoup Allah les dix premiers jours de Dhi Al Hajja et ordonnait de dire beaucoup; " Il n'y a de dieu qu'Allah", "Allah est le plus grand", "loué soit Allah".

51 -Zaad Al Maad (2/360)

20- Guidée du Prophète (ﷺ) pour la lecture du Saint-Coran [52]

1. Il ne manquait pas chaque jour de réciter un chapitre du Coran.
2. Il psalmodiait les saints versets et ne récitait pas à la hâte mis articulait bien chaque lettre.
3. Il coupait sa lecture en s'arrêtant à chaque verset et psalmodiait la sourate en allongeant substantiellement sa lecture.
4. Il allongeait les voyelles longues comme dans les termes "Arrahman" et "Arrahim".
5. Il prononçait la formule de refuge auprès d'Allah avant de débuter sa lecture et disait: "Je me réfugie auprès d'Allah contre Satan maudit". Il se peut qu'il dise: "Seigneur, je me réfugie auprès de Toi contre le diable maudit et contre sa calomnie, son souffle et son crachat"(D, JA).
6. Il récitait le Saint-Coran debout, assis, couché, ayant ou n'ayant pas fait ses ablutions. Et rien ne l'empêchait de le réciter que s'il était en état de grande impureté rituelle (Janaba).
7. Il psalmodiait le Coran et disait: "Il n'est pas de nous celui qui ne psalmodie pas le Saint-Coran"(B), il disait aussi: "Ornez le Coran avec vos voix" (D, N, JA).
8. Il aimait entendre le Coran lu par d'autres.

---

[52] -Zaad Al Maad (2/463)

9. Quand il passait par un verset où l'on se prosternait, il mentionnait le nom d'Allah puis se prosternait[53]. Prosterné, il se peut qu'il dise : "Ma face s'est prosternée pour celui qui l'a créée et façonnée et lui a donné son ouie et sa vue par son pouvoir et sa force" (D, T, N). Il se peut qu'il dise aussi parlant de cette prosternation; "Seigneur, dépose de moi par sa grâce un péché, prescris-moi une récompense et garde-la moi auprès de Toi en tant que provision et agréé-la auprès de Toi moi comme Tu l'as agréée de ton serviteur Daoud" (T, JA).

On ne rapporta pas qu'il disait 'Allah est le plus grand", ni qu'il disait la formule de témoignage ou le salut final en se relevant de cette prosternation.

[53] -Zad Al Maad (1/179)

21- Guidée du Prophète (ﷺ) pour les sermons [1]

1. Quand il sermonnait les musulmans, ses yeux rougissaient, sa voix s'élevait et sa colère grandissait comme s'il mettait en garde les musulmans contre l'invasion imminente d'une armée. Il disait: "Elle vous investira le matin ou le soir"(M). Il disait aussi: "J'ai été envoyé en messager, moi et l'heure (la fin du monde), comme ces deux-là", et il joignait l'index et la majeure. Il disait également: "Le meilleur propos est le livre d'Allah, la meilleure guidée est celle de Mohamed; paix et salut d'Allah sur lui, les innovations en religion sont les pires des choses et toute innovation en religion (Bidaa) est égarement" (M).
2. Il ne prononçait de sermon sans la commencer par la louange d'Allah.
3. Il enseignait à ses compagnons le sermon du besoin: "Louange à Allah, nous Le louons, implorons son assistance et son pardon, nous nous réfugions auprès d'Allah contre nos propres maux et les méfais de nos actions. Quiconque Allah guide, personne ne peut l'égarer et quiconque Allah égare, personne ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Mohamed est serviteur et son messager". Puis il lisait les trois versets suivants; "Ô les Croyants! Craignez Allah comme il doit être craint" (la Famille d'Imran-102), "Ô hommes ! Craignez Allah qui vous a créés d'un seul être" (Al Nisa/Les femmes-1), "Ô vous qui croyez! Craignez Allah et parlez avec droiture" (Al Ahzab/ les Coalisés-70)

(D,T,N).

4. Il leur apprenait d'autre part à demander conseil à Allah (Istikhara) en toute chose comme il leur enseignait les versets du Saint Coran. Il disait: "Si l'un de vous envisage de faire quelque chose, qu'il fasse deux Rakaats en dehors des prières obligatoires puis qu'il dise: Seigneur Dieu! Je base mon choix sur Ta science, je puise ma capacité de la Tienne et je Te demande un effet de Ta générosité infinie. Tu es en effet capable et je ne le suis pas. Tu sais et je ne sais pas et c'est Toi le grand connaisseur des mondes inconnus. Seigneur Dieu! Si Tu sais que cette entreprise (et il nomme la chose qui lui tient à cœur) est bonne pour moi dans ma religion, ma vie présente et ma vie future (ou mes proche et lointain avenirs) destine-la moi, rends-la moi facile et bénis-la pour moi. Si Tu sais que cette affaire (il la nomme aussi) est pour moi un mal pour ma religion, ma vie dans ce monde et mon lendemain (ou mes proche et lointain avenirs), écarte-la de moi et écarte-moi d'elle. Destine-moi le bien là où il se trouve puis fais que j'en sois satisfait".

22- Guidée du Prophète (ﷺ) pour le sommeil, le réveil et les songes[54]

1. Il dormait tantôt sur une couchette, tantôt sur un tapis de cuir. Il dormait parfois sur une natte ou par terre, d'autre fois sur un lit. Sa couchette et son oreiller étaient en cuir tanné rembourrés de fibres de palmes.

2. Il ne dormait pas plus qu'il n'en avait besoin et ne se privait pas de sommeil nécessaire.

3. Il dormait au début du soir et se réveillait au dernier laps de la nuit pour prier. Il lui arrivait de veiller au début du soir pour vaquer aux intérêts des musulmans.

4. En voyage, quand il descendait la nuit pour se reposer, il se couchait sur le flanc droit et quand il descendait avant l'aube, il plaçait la tête sur la paume de la main.

5. Quand il dormait, on ne le réveillait pas mais il c'était lui qui se réveillait tout seul car ses yeux dormaient mais son cœur ne dormait pas.

6. Quand il se mettait dans son lit pour dormir, il disait: "En Ton nom Seigneur Dieu, je vis et je meurs" (B). Il joignait les deux mains, soufflait dedans légèrement et y récitaient les deux sourates réservées au refuge auprès d'Allah (Al Falaq et Al Nas) et la sourate Al Ikhlas (le Monothéisme Pur). Il passait les deux mains sur le corps, en commençant par la tête et le visage puis la suite du

---

[54] -Zad Al Maad (1/149)

corps, répétant ce geste trois fois (B)

7. Il dormait sur le flanc droit et mettait la main sous la joue droite et disait: "Seigneur, évite-moi Ton supplice le jour au cours duquel Tu ressuscites Tes serviteurs"(D, T). Il dit aussi à l'un de ses compagnons: "Quand tu vas te coucher, fais tes ablutions comme pour la prière et couche-toi sur le flanc droit puis dis: -Seigneur, je me suis livré à Toi, j'ai orienté ma face vers Toi, j'ai confié mon sort à Toi, je me suis abrité auprès de Toi, par désir et par crainte de Toi, il n'y a de refuge ni de secours de Toi qu'auprès de Toi, j'ai cru en Ton livre que Tu as fait descendre et en Ton prophète que Tu as envoyé-. Fais en sorte que ces mots soient tes derniers propos, si tu meurs alors cette nuit, tu auras décédé sur la nature" (S).

8. Quand il se réveillait de la nuit, il disait: "Seigneur Dieu, maître de Gabriel, de Michael et d'Israfel, Créateur des cieux et de la terre, détenteur du monde inconnu et du témoignage, Tu juges entre Tes serviteurs concernant ce qui les opposait, guide-moi vers la vérité sur laquelle ils s'opposent par Ta volonté, car Tu guides qui Tu veux au droit chemin"(M).

9. Quand il se réveillait de son sommeil, il disait: "Louange à Allah qui nous a fait vivre après nous avoir fait mourir, et c'est à Lui la résurrection". Puis il se curait les dents. Il se peut qu'il lise les dix derniers versets de la sourate "Al Omran" (S).

10. Il se réveillait quand il entendait le chant du coq. Il

louait alors Allah, disait: 'Allah est le plus grand' et " Il n'y a de dieu qu'Allah" puis il L'invoquait.

11. Il dit par ailleurs: "La vision pieuse provient d'Allah et le rêve du diable. Quiconque voit en songe quelque chose qu'il déteste, qu'il crachote à sa gauche trois fois et qu'il se réfugie auprès d'Allah contre Satan, alors son rêve n'aura pas de conséquence néfaste sur lui mais qu'il ne dise à personne ce qu'il vit. Et quiconque voit une bonne vision, qu'il s'attende au bien et qu'il n'en informe que celui qui l'aime" (S) Il ordonna à celui qui voyait en songe ce qu'il détestait de se retourner sur l'autre flanc sur lequel il ne dormait pas et de faire la prière.

23- Guidée du Prophète (ﷺ) sur la nature humaine, les habits, la toilette et la parure[55]

1. Il se parfumait beaucoup. Il aimait le parfum et ne le refusait pas. Le musc était son parfum préféré.
2. Il aimait se curer les dents et se curait à jeun ou pas à jeun. Il se curait en réveillant, lors des ablutions, au moment de prier et en entrant chez lui.
3. Il passait du Kohl aux yeux et disait: "Al Ithmad (kohl noir) est le meilleur Kohl. Il purifie la vue et fait pousser les cheveux" (D, JA).
4. Il se peignait parfois les cheveux et s'arrangeait seul la barbe. Aïcha s'en occupait parfois. Il avait pour tradition de laisser pousser ses cheveux ou de se les couper entièrement.
5. On ne rapporta pas qu'il se soit rasé totalement le crâne à part pour les rites (du Hajj). Sa chevelure quasi abondante lui arrivait jusqu'au lobe de l'oreille.
6. Il interdit de se couper une partie de la chevelure et de laisser l'autre (Al Qazaa).
7. Il dit: "Distinguez-vous des mécréants, délaissez les barbes et coupez-vous les moustaches"(S).
8. Il portait, selon ses moyens, tantôt des habits en laine,

---

[55] -Zad Al Maad (1/167)

tantôt en coton ou en tissu. Il préférait porter une chemise.

9. Il mit des habits yéménites rayés et des habits verts. Il porta aussi la Djellaba et le caban aux manches étroites et à la taille serrée, ouvert par derrière et que l'on portait notamment en guerre ou en voyage car il facilitait le mouvement. Il portait aussi les pantalons, le pagne, la cape, les bottines, les souliers et le turban.

10. Il enrôlait son turban sous la joue et le défaisait parfois par derrière.

11. Il portait aussi des habits noirs, un pagne et une cape rouges.

12. Il mettait une bague en argent dont la pierre était orientée vers la paume de la main.

13. Quand il mettait un nouveau vêtement, il le nommait de son nom et disait: "Seigneur, Tu m'as habillé de cette chemise, cette cape ou ce turban. Je Te demande son bienfait et le bienfait pour lequel il a été confectionné, et je me réfugie auprès de Toi contre son méfait et le méfait pour lequel il a été confectionné" (D,T).

14. Quand il mettait sa chemise, il commençait par la partie droite.

15. Il avait pour tradition de commencer toujours par le côté droit en toute chose, en se chaussant, en se peignant les cheveux et la barbe, en faisant ses ablutions, en donnant et en prenant.

16. Il recommandait de placer la main ou l'extrémité de l'habit sur la bouche quand on éternue et d'éternuer doucement.
17. Il était plus pudique que la fille vierge dans son gynécée.
18. Il riait de ce qui était communément risible mais il se contentait le plus souvent de sourire, au point que ses dents de sagesse apparaissaient. Ses pleurs ressemblaient à son rire. Il ne pleurait pas fort comme il ne riait pas aux éclats. Mais ses yeux larmoyaient et on entendait dans sa poitrine un sifflement.

24- Guidée du Prophète (ﷺ) pour saluer et prendre congé[56]

1. Il avait pour tradition de saluer les gens en arrivant et de les saluer en partant. Il recommandait aussi de saluer tout le monde.

2. Il disait: "Le plus jeune salue le premier le plus âgé, le passant salue celui qui est assis, celui qui est sur sa monture salue celui qui est à pied et le petit groupe salue le groupe le plus nombreux" (S).

3. Il saluait le premier celui qu'il rencontrait et si quelqu'un le salue, il répond à la pareille ou de plus belle sur le champs sauf s'il ne le peut pas, comme s'il est en prière ou s'il vaque à ses besoins naturels.

4. Il disait au début; "Que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous (Assalamou Alaykom Wa Rahmatou Allah)" (B). Il ne voulait que celui qui saluait le premier utilise, au lieu du salut normal, la formule de réponse au salut "A vous la paix". Il utilisait cette dernière formule pour répondre au salut; "Et à vous la paix", avec la conjonction de coordination "et".

5. Il avait pour tradition de saluer à trois reprises les gens nombreux au cas où un seul salut ne leur parvenait pas tous.

---

[56] -Zad Al Maad (2/371)

6. Il recommandait à celui qui entrait dans la mosquée d'aller faire deux Rakaats avant de venir saluer les gens présents.
7. Il ne répondait au salut avec un signe de la main, de la tête ou du doigt que s'il était en train de prier.
8. Il passa par des enfants et les salua. Il passa aussi par des femmes et les salua. De retour de la prière du vendredi, les compagnons du prophète, paix et salut d'Allah sur lui, passaient par une vieille femme qu'il saluait.
9. Il passait ses salutations aux gens absents et se chargeait de transmettre les salutations. Si quelqu'un lui passait le salut d'autrui, il répondait; "A l'expéditeur aussi".
10. On lui demanda: "Si quelqu'un rencontre son frère, est-ce qu'il s'incline devant lui? Il répondit: "Non". "Est-ce qu'il le serre à lui et l'embrasse, lui demanda-t-on? Il répondit: "Non".: "Est-ce qu'il lui serre la main, lui demanda-t-on? "Oui, répondit-il.
11. Il n'entrait pas brusquement chez lui pour surprendre ses femmes, comme s'ils n'avaient pas confiance en elles, mais il les saluait en entrant et commençait par demander de leurs nouvelles.
12. Quand il entrait la nuit auprès de sa femme, il saluait d'un salut que celui qui était réveillé entendait mais qui ne réveillait pas celui qui était en sommeil (M).
13. Il recommandait à celui qui demandait la permission d'entrer de dire son prénom et de celui de son père ou

son nom de famille ou de citer son pseudonyme et de ne pas dire "moi" quand on lui demandait de se présenter.

14. Il apprenait à ses compagnons à saluer avant de demander la permission d'entrer.

15. Quand il venait voir quelqu'un chez lui, il ne se mettait pas face à la porte de la maison mais il se plaçait du côté droit ou gauche de l'entrée.

Il. disait: "La demande de permission d'entre a été instituée à cause du regard"(S)

25- Guidée du Prophète (ﷺ) pour parler et se taire; sa connaissance de la logique et le choix des mots et des noms[57]

1. Il était le plus éloquent des gens et le plus prompt à réagir, son langage était doux, et sa logique agréable.
2. Il préférait garder le silence et ne parlait que s'il le fallait. Il évitait de s'immiscer dans ce qui ne le concernait pas et ne proférait que des propos dont il espérait la récompense auprès d'Allah.
3. Il utilisait toujours les termes les plus généraux et les mots les plus expressifs. Il détaillait son langage de façon à ce que l'on pouvait compter les mots qu'il utilisait et apprendre vite par cœur ce qu'il disait, tellement ses propos étaient dits ni trop rapidement ni de façon fort saccadée.
4. Il choisissait pour ses sermons les mots les plus appropriés voulant laisser à sa nation les termes les plus éloquents et les plus dénués de grossièreté et d'indécence.
5. Il évitait de recourir aux termes nobles pour ce qui ne l'était pas ou d'utiliser un mot grossier pour de nobles sujets. Il interdisait de qualifier l'hypocrite de seigneur et d'appeler Abou Jahl (père de l'ignorance): Abou Al Hakam (père de la sagesse), ou de surnommer le sultan:

---

[57] -Zad Al Maad (1/175, 2/320)

le roi des rois ou calife d'Allah (successeur).

6. Il recommandait à celui qui subissait une suggestion du Diable de dire; "Au nom d'Allah" et de ne pas le maudire ou l'insulter, en disant par exemple; "malheur au Diable".

7. Il préférait les beaux noms et demandait qu'on lui choisisse de beaux postiers aux noms agréables. Il mettait l'accent sur le sens des noms et liait entre le nom et son signifié.

8. Il dit: "Les noms les plus prisés par Allah sont : Abdallah et Abderrahman,, les plus véridiques sont : Harith et Hamam et les abhorrés sont: Harb (guerre) et Morra (Amer)"(M).

9. Il remplaça le nom de "A'ssia" (désobéissante) et lui dis; "Tu es Jamila (Belle)". Il substitua le nom de "Asram" (Rasé) par celui de "Zoraa" (Culture). Quand il immigra à Al Madina qui s'appelait alors "Yathrib" (Réprimande), il lui donna pour nom "Tiba" (l'Agréable).

10. Il donnait des surnoms à ses compagnons et il lui arrivait de surnommer des enfants. Il donna des surnoms à certaines de ses femmes.

11. Il recommandait de surnommer celui qui avait un garçon et celui qui n'en avait pas. Il disait: "Désignez-vous par mon nom mais ne vous désignez pas par mon surnom"(S).

12. Il interdit de délaisser le nom d'Al Isha au profit du nom "Al Atama" (Obscurité) et d'appeler les raisins 'Karm" (vigne) expliquant que le "Karm désigne le cœur du croyant" (S).

13. Il interdit de dire: "Il a plu grâce à telle cycle de pluie"; "si Allah le veut et si tu le veux", ou de jurer par autre qu'Allah, ou de jurer à toute occasion, de dire en jurant: "il est Juif ou tel, s'il fait telle chose". Il interdit à celui qui a des esclaves de dire: "mon esclave" ou de parler de soi et de dire: "Je suis perfide" , " Malheur au Diable" ou "Seigneur, pardonne-moi si Tu veux".

14. Il interdit d'insulter le temps, le vent, la fièvre, le coq et de recourir aux valeurs de la période antéislamique comme le tribalisme et le fanatisme sectaire.

26- Guidée du Prophète (ﷺ) pour marcher et s'asseoir[58]

1. Quand il marchait, il basculait vers l'avant comme s'il dévalait d'une pente. Il marchait de la meilleure façon. Il se déplaçait à la fois en toute rapidité et en toute quiétude.
2. Il marchait nus pieds et chaussé.
3. Il montait à dos de chameau, de cheval, de mule et d'âne. Il montait à dos de jument avec ou sans selle. Il faisait monter (ses compagnons) devant ou derrière lui.
4. Il s'asseyait par terre, sur des nattes ou sur des tapis.
5. Il s'adossait à un coussin, tantôt à droite et tantôt à gauche.
6. Il s'asseyait parfois accroupi. Il s'allongeait quelquefois et parfois il posait une jambe sur l'autre. En cas de besoin, il s'appuyait sur l'un de ses compagnons de faiblesse.
7. Il interdisait de s'asseoir entre l'ombre et le soleil.
8. Il n'aimait pas que l'on ne mentionne pas le nom d'Allah dans les assemblées et disait: "Quiconque assiste à une assemblée au cours de laquelle il ne mentionne pas le nom d'Allah, cela lui sera, de la part d'Allah, un regret" (D).

---

[58] -Zad Al Maad (1/161)

9. Il dit également: "Quiconque assiste à une assemblée dans laquelle il parle trop nuit mais dit avant de partir: -Très Exalté Seigneur Dieu, loué sois-Tu, je témoigne qu'il n'y a d'autre dieu que Toi, je Te demande pardon et je me repens à Toi-, lui sera pardonné tout ce qu'il a commis lors de cette assemblée"(D,T).

27- Guidée du Prophète ﴾ﷺ﴿et de ses compagnons lors de la répétition d'un bienfait ou l'éloignement d'une calamité

On annonça au Prophète, paix et salut d'Allah sur lui, une bonne nouvelle. Il se prosterna à Allah.

28- Guidée du Prophète (ﷺ) dans le traitement de la détresse, de la peine, de l'angoisse et de la tristesse[59]

1. Quand il était affligé, il disait: "Il n'y a de dieu qu'Allah, le Très-Grand, plein de mansuétude, il n'y a de dieu qu'Allah, Seigneur du Trône immense, il n'y a de dieu qu'Allah, Seigneur des sept cieux, Seigneur de la terre et Seigneur du Trône généreux" (S).
2. Quand il était tourmenté, il disait: "Ô le Vivant qui subsiste par lui-même! C'est de Ta miséricorde que je demande du secours"(T). Il dit: "Les invocations de celui qui est affligé: Seigneur Dieu, c'est Ta miséricorde que j'espère, ne me délaisse pas à moi-même un clin d'œil et améliore toutes mes affaires, il n'y a de divinité autre que Toi"(D).

   Quand il était affligé, il faisait la prière.
3. Il dit: "Quiconque tourmenté ou angoissé dit: Seigneur, je suis Ton Serviteur, le fils de Ton Serviteur, le fils de Ta servante, je suis totalement soumis à Toi, Ton jugement en ma personne est exécutée, Ton verdict me concernant est équitable, je T'implore avec tous les noms que Tu as, dont Tu t'es désigné Toi-même, que Tu as descendus dans Ton livre, enseignés à l'un de Tes serviteurs ou que Tu as gardés par Ta science de l'invisible auprès de Toi,

[59] -Zad Al Maad (4/180)

de faire du Coran grandiose le printemps de mon cœur, la lumière de ma poitrine, la dissipation de ma tristesse et la disparition de ma peine; Allah fera dissiper sa tristesse et sa peine et les remplacera par de la joie" (Ah).

4. Il apprenait aux gens à dire lors de la peur: "Je me réfugie par les mots parfaits d'Allah contre son courroux, son châtiment, les plus méchants de ses serviteurs, et contre les diffamations des diables et je me réfugie auprès de Toi, Seigneur, contre leur présence" (D, T).

5. Il dit: "Quiconque subissant un malheur dit: Nous sommes à Allah et nous Lui revenons, Seigneur, récompense -moi pour mon malheur et substitue-le moi par quelque chose de meilleur; Allah le récompensera pour son malheur et lui donnera à sa place quelque chose de meilleur" (M).

29- Guidée du Prophète (ﷺ) en voyage[60]

1. Il préférait partir en voyage le jeudi au début de la journée.
2. Il n'aimait pas que le voyageur aille seul la nuit et il détestait que l'on voyage seul.
3. Il ordonnait aux voyageurs s'ils étaient au nombre de trois de donner le commandement du convoi à l'un d'eux.
4. Quand il montait sur sa monture, il disait "Allah est le plus grand" trois fois puis disait; "Gloire à Celui qui a mis tout cela à notre service, alors, de nous-mêmes, nous ne serions pas parvenus. Certes, nous retournons vers notre Seigneur". Puis il ajoutait: "Seigneur, je Te demande de m'accorder la bonté et la piété dans mon voyage, et des œuvres, ce qui Te satisfait. Seigneur, rends notre voyage facile et fais qu'il soit rapide. Seigneur, nous nous réfugions auprès de Toi contre la peine du voyage, la triste apparence, et le mauvais retour aux biens et à la famille. Seigneur, accompagne-nous en voyage et succède à nous dans nos familles" (M). Quand il revenait de voyage, il ajoutait; "Nous retournons chez nous, nous nous repentons, nous adorons notre Seigneur et nous Le louons" (M)
5. En route, quand il escaladait une hauteur, il disait Allah est le plus grand et quand il descendait d'une vallée, il glorifiait Allah. Un homme l'informa qu'il voulait voyager. Il lui dit: "Je te conseille de craindre Allah et de

[60] -Zad Al Maad (1/444)

dire Allah est le plus grand sur toute hauteur". (T, JA)

6. En voyage, quand l'aube pointait, il disait: "Un témoin assista à notre louange d'Allah, témoigne de notre louange pour les bonnes faveurs d'Allah sur nous et l'épreuve qu'il nous fait subir avec ses bienfaits pour faire valoir notre reconnaissance et par les méfaits pour éprouver notre endurance. Seigneur, protège-nous et accorde-nous de Tes faveurs, me réfugiant auprès d'Allah contre le feu de l'enfer" (M).
7. Quand il disait adieu à ses compagnons, il disait à l'un d'eux: "Je confie à Allah ta foi, ta sécurité et les fins de ton œuvre" (D,T).
8. Il dit : "Quiconque débarque dans un lieu, qu'il dise: "Je demande protection par les mots parfaits d'Allah contre ce qu'Il a créé", il ne subira alors aucun mal jusqu'à ce qu'il quitte ce lieu" (M).
9. Il ordonnait aussi au voyageur de revenir chez lui au plus vite tant qu'il avait fait ce qu'il devait faire.
10. Il interdisait aux femmes de voyager sans être accompagnées par un proche parent (Mahram), ne serait-ce la distance de douze miles. Il interdisait de voyager et de prendre avec soi le Saint Coran en terre ennemi de crainte qu'il ne soit profané par l'ennemi.
11. Il interdisait aux musulmans de résider parmi les mécréants s'ils étaient capables d'immigrer. Il dit: " Je désavoue quiconque réside chez les mécréants" (D, T, N, JA). Il dit aussi:"Quiconque rallie le mécréant et réside chez lui, il est semblable à lui"(D).
12. Ses voyages étaient de quatre types: un voyage

d'immigration, un voyage pour le Jihad, et c'est le voyage le plus fréquent, un voyage pour faire la Omra et un voyage pour le pèlerinage.

13. En voyage, il accomplissait la prière à quatre Rakaats en deux Rakaats, depuis son départ jusqu'à son retour. Il se contentait des prières obligatoires à part la prière du Witr et la Sunna de l'aube.

14. Il ne fixa pas pour sa nation une distance limitée pour raccourcir la prière et ne pas jeûner.

15. Il n'avait pas l'habitude de réunir les prières en voyage alors qu'il était à dos de sa monture ou quand il descendait pour se reposer. Mais il réunissait les prières en route ou quand il partait juste après l'entrée de l'heure de la prière. Quand il voyageait avant midi, il retardait la prière du Dhohr jusqu'à l'heure de la prière d'Al Assr et les accomplissait ensemble. Si le soleil avait dépassé le zénith, avant qu'il ne parte, il accomplissait Al Dhohr puis quittait les lieux. S'il est pressé, il retarde la prière du Maghreb jusqu'à l'heure d'Al Isha puis ils les accomplissait ensemble.

16. Il accomplissait les prières surérogatoires, de nuit et de jour, à dos de monture, orienté vers la direction que prenait sa monture. Il faisait des simulations à la place de la génuflexion et de la prosternation et s'inclinait pour cette dernière plus bas que pour la génuflexion.

17. Il voyagea au mois de Ramadan et rompit le jeûne tout en accordant à ses compagnons le choix de le faire ou de rester à jeun.

18. Il portait toujours en voyage et le plus souvent ailleurs

des bottines.

19. Il interdit au voyageur rentrant chez soi de revenir la nuit à la maison auprès de sa femme si le voyageur est absent depuis longtemps.

20. Il dit: "Les anges n'accompagne point un convoi en voyage emmenant un chien ou ayant une cloche"(M).

21. De retour de son voyage, il se dirigeait vers la mosquée et y accomplissait deux Rakaats. On lui envoyait alors les enfants de la famille pour l'accueillir.

22. Il donnait l'accolade et embrassait les membres de la famille qui revenaient de voyage.

30- Guidée du Prophète (ﷺ) en médecine, soins et visite des malades[61]

1. Il se faisait soigner et ordonnait à sa famille et à ses compagnons de se soigner en cas de maladie.
2. Il dit: "Allah ne fit descendre une maladie sans en avoir descendu son remède"(B). Il dit aussi: "Serviteurs d'Allah, soignez-vous!" (D, T, JA).
3. Il usait de trois sortes de remèdes: un: les médicaments naturels, deux: les médicaments divins, trois: un savant dosage entre les deux.
4. Il interdisait que l'on se soigner avec du vin et avec tout ce qui est immonde.
5. Il rendait visite à ses compagnons malades. Il rendit visite à un garçon des gens du Livre qui était à son service. Il rendit visite à son oncle mécréant. Il leur proposa tous les deux d'embrasser l'islam. Le Juif embrassa l'islam et son oncle déclina l'offre.
6. Il s'approchait du malade, s'asseyait à proximité de sa tête et lui demandait de ses nouvelles.
7. Il n'avait pour tradition de réserver un jour ou un temps fixe pour rendre visite aux malades. Il autorisait à sa nation de rendre visite aux malades, de jour et de nuit et à tout moment.

---

[61] - Zad Al Maad (4/9).

A- Sa guidée pour les soins naturels[62]:

1. Il dit: "La fièvre – ou la très forte fièvre- provient de la chaleur de l'enfer. Refroidissez-la avec de l'eau" (S).

2. Il dit aussi: "Si l'un d'entre-vous a de la fièvre, qu'on lui verse dessus de l'eau froide trois nuits de suite avant l'aube".

3. Quand il avait de la fièvre, on lui apportait une jarre d'eau qu'il se déversait sur la tête puis il prenait un bain rituel.

   Un jour, on parla de la fièvre auprès de lui. Quelqu'un l'insulta. Il dit alors: "Ne l'insulte pas car elle détruit les péchés tel le feu qui détruit la rouille du fer" (JA).

4. Un homme vint le voir et lui dit: "Mon frère a mal au ventre - Et dans une version : Il a la diarrhée – Il lui dit: "Donne du miel à boire" (S). Le Prophète, paix et salut d'Allah sur lui, mélangeait le miel avec de l'eau et le buvait le matin à jeun.

5. Certaines gens venues à Al Madina souffrirent de l'hydropisie. Il leur dit: "Allez auprès des chameaux destinés pour la charité et buvez de leur urine et de leur lait". Ils firent ce qu'on leur dit et ils guérirent (S).

6. Blessé dans le combat d'Ohud, il fut soigné par sa fille Fatima qui brûla un morceau de natte, le réduisant en cendres et le plaçant sur la blessure. Le sang cessa de couler.

   Il envoya à Abou Oubay un médecin qui lui coupa

---

62 - Zad Al Maad 4/23).

une veine et la lui cautérisa.

Il disait: "La guérison réside en trois choses: une gorgée de miel, la saignée et la cautérisation, mais je ne recommande pas à ma nation la cautérisation" (B). Il dit aussi: "Je n'aime pas me faire cautériser".(S). C'est-à-dire qu'il préfère éviter ce procédé et ne l'utiliser qu'en dernier recours à cause de la douleur qu'il cause.

7. Le Prophète, paix et salut d'Allah sur lui, se fit saigner et donna au poseur de ventouses son salaire. Il dit: "La saignée est le meilleur soin que vous pourrez utiliser" (S). Il se fit saigner à la tête alors qu'il était en état de sacralisation à cause d'un mal à la tête et à la hanche qu'il ressentait.

Il se faisait saigner en trois endroits: une fois en haut du dos entre les deux épaules, et deux fois aux veines jugulaires.

Il se fit saigner trois fois quand il mangea de la brebis empoisonnée et ordonna à ses compagnons de se faire saigner.

8. Quiconque se plaignait d'avoir mal à la tête, il lui conseillait de se faire saigner. Et quiconque avait mal aux jambes, il lui disait; "Teins-les de henné".(D).

9. Dans le recueil de Hadiths d'Al Tirmidhi, la servante du Prophète, paix et salut d'Allah sur lui, Oum Rafaa dit: " Toutes les fois qu'il avait une plaie ou qu'il se faisait piquer, il y plaçait du henné". (T).

10. Il dit: "Pour se soigner du nerf sciatique, buvez à jeun chaque matin une partie de la queue grasse d'un mouton"(JA).

11. Pour se soigner du mauvais tempérament et pour l'adoucir, il dit: "Ne manquez pas d'utiliser le séné et le Sanuto, car ils guérissent de toute maladie à part la mort (JA)".

12. Il dit: "Al Ithmad (kohl noir) est le meilleur Kohl. Il purifie la vue et fait pousser les cheveux" (D, JA).

13. Il dit; "Quiconque mange le matin avant toute chose sept dattes d'Al Alia, rien ne lui fera du mal ce jour-là, ni poison ni sorcellerie"(S).

14. Il dit: " Ne forcez pas vos malades à manger et à boire car Allah les nourrit et leur donne à boire" (T, JA)

15. Le Prophète, paix et salut d'Allah sur lui, déconseilla à Suhayb qui avait la chassie de consommer des dattes. Il désapprouva qu'il en mange étant chassieux et ne lui permit de prendre que quelques dattes. Il déconseilla aussi à Ali, atteint de chassie, de manger des dattes blettes.

16. Il dit: "Si une mouche tombe dans votre assiette, trempez-la dedans car l'une de ses ailes contient une maladie et l'autre aile en contient le remède". (B).

17. Il dit: "La Talbina (soupe d'orge au son) permet au cœur malade de récupérer des forces et de dissiper ses peines" (S).

18. Il dit; "Ne manquez pas d'utiliser la nigelle (cumin noir). Elle est un remède contre tous les maux à part la mort" (S).

19. Il dit; "Fuyez le lépreux comme vous fuyez le lion" (B). Il dit

aussi'; "Que le malade ne fréquente pas celui qui est en bonne santé" (S).

20. Dans la délégation de la tribu de Thaqif, il y avait un lépreux. Le Prophète, paix et salut d'Allah sur lui, lui envoya dire: "Reviens, nous avons accepté ton allégeance". (M).

B- Sa guidée pour les soins divins[63]:

1. Il se réfugiait auprès d'Allah contre les Djinns, et le mauvais œil et il ordonnait de pratiquer la Rouqya (exorcisme islamique) contre le mauvais oeil disant; "L'œil est vrai et s'il y avait quelque chose qui devancerait le destin, l'œil l'aurait fit. Si l'on demande à quelqu'un d'entre vous de se laver (par exorcisme), qu'il le fasse"(M)
2. Il vit un jour sur le visage d'une jeune fille une tâche halée causée par un regard de Djinns. Il dit: "Faites-lui une incantation (Rouqya) car elle souffre du regard" (S).
3. Il dit à l'un de ses compagnons qui exorcisa avec succès un chef de tribu piqué par un serpent: "Comment savais-tu que c'était une incantation?" (S).
4. Un homme vint le voir et lui dit qu'il fut piqué la veille par un scorpion. Il lui dit: "Si tu avais dit le soir: je me réfugie auprès des mots parfaits d'Allah contre les maux de sa créature, il ne t'aurais rien arrivé". (M).

---

[63] -'Zad Al Maad (4/149).

C- Sa guidée pour les soins composés aisés et bénéfiques[64]:

1. Quand quelqu'un souffrait d'un mal quelconque, d'un ulcère ou d'une blessure, il posait l'index par terre, le levait puis disait; "Au nom d'Allah, la terre de notre sol, grâce à la salive de certains d'entre nous, notre malade guérit, grâce à Allah". (S).
2. L'un de ses compagnons se plaignit d'être malade. Il lui dit alors: "Pose ta main sur la partie du corps qui te fait mal et dis sept fois: Je me réfugie auprès de la puissance et du pouvoir d'Allah contre le mal que ressens et que je redoute" (M).
3. Il adjurait la protection d'Allah pour sa famille en essuyant sur le patient de la main droite et en disant: "Seigneur Dieu, Seigneur des hommes, dissipe le mal et guéris car Toi Seul es guérisseur, il n'y a de guérison que la tienne, une guérison qui ne laisse aucun mal". (S).
4. Quand il visitait un malade, il lui disait: "Point de mal, qu'il soit une purification, si Allah le veut".(B).

Fin, grâce à Allah.

---

[64] è'Zad Al Maad (1/171).

TABLE DES MATIERES

SUJET PAGE

Vous trouvez dans ce livre
30 domaines du bon exemple tirés de la biographie du Prophète Mohamed (ﷺ)

1- Sa guidée en ablutions
2- Sa guidée en prière
3- Sa guidée le vendredi
4- Sa guidée dans les deux Aïds
5- Sa guidée lors de l'éclipse solaire
6- Sa guidée pour demander la pluie à Allah (Istisqa)
7- Sa guidée lors de la prière de la peur
8- Sa guidée pour la préparation du défunt
9- Sa guidée dans la Zakat et les aumônes
10- Sa guidée en jeûne
11- Sa guidée en pèlerinage et en Omra
12- Sa guidée concernant les présents et les sacrifices
13- Sa guidée en ventes et transactions
14- Sa guidée en mariage
15- Sa guidée en nourriture et en boissons
16- Sa guidée en prédication
17- Sa guidée en invocations
18- Sa guidée en appel à la prière
19- Sa guidée en invocations de Dhi Al Hajja
20- Sa guidée en lecture du Saint-Coran
21- Sa guidée pour les sermons
22- Sa guidée en sommeil et en réveil